## **AOUT 2020**

# Etude d'incidence Natura 2000 du projet de parc éolien de Chatenet-Colon

Département : Haute-Vienne

**Communes : Saint-Pardoux – Bessines-sur-Gartempe** 

## Maître d'ouvrage

Parc éolien de Chatenet-Colon SAS



## Réalisation de l'étude



#### Préambule

EOLISE, développeur/opérateur de parcs éoliens, a initié un projet éolien sur les communes de Saint-Pardoux-le-Lac et Bessines-sur-Gartempe dans le département de la Haute-Vienne (87).

Le bureau d'études ENCIS Environnement a été missionné par le maître d'ouvrage pour réaliser l'étude d'incidence Natura 2000, pièce constitutive de la Demande d'Autorisation Environnementale.

Après avoir précisé le contexte règlementaire et la méthodologie utilisée, ce dossier présente les principales caractéristiques du projet éolien retenu.

Une présentation des différents sites Natura 2000 faisant l'objet de l'étude est ensuite réalisée. Enfin, le dossier présente l'évaluation détaillée des incidences du projet retenu sur ces sites Natura 2000.

Enfin, le cas échéant, une dernière partie décrit les mesures d'évitement, de réduction et de compensation inhérentes au projet.

## Sommaire

Partie 1 : Cadre général du projet	7
1.1 Présentation du porteur de projet	9
1.2 Bureau d'études d'expertise naturaliste	9
1.3 Présentation du site étudié	10
Partie 2 : Contexte réglementaire et méthode	11
2.1 Cadre règlementaire de l'étude d'impact pour les projets éoliens	13
2.2 Cadre règlementaire de l'étude d'incidence Natura 2000	13
2.3 Méthode de détermination des incidences Natura 2000	14
2.3.1 Aire d'étude utilisée	14
2.3.2 Méthode d'analyse des incidences	14
Partie 3 : Description du projet	17
Partie 4 : Les sites Natura 2000 identifiés	21
4.1 Le réseau Natura 2000	23
4.2 Les sites Natura 2000 de l'aire d'étude éloignée	23
4.2.1 Recensement des sites Natura 2000	23
4.2.2 Caractéristiques des sites Natura et groupes d'espèces à enjeu	24
Partie 5 : Evaluation des incidences Natura 2000	25
5.1 ZSC des Mines de Chabannes et Souterrains des Monts d'Ambazac	27
5.1.1 Description de la zone	27
5.1.2 Habitats d'intérêt communautaire et espèces cibles	27
5.2 ZSC de la Vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours et affluents	
5.2.1 Description de la zone	30
5.2.2 Habitats d'intérêt communautaire et espèces cibles	30
5.2.3 Incidences du projet éolien	31
5.3 ZSC de la Tourbière de la source du ruisseau des Dauges	33
5.3.1 Description de la zone	33
5.3.2 Habitats d'intérêt communautaire et espèces cibles	33
5.3.3 Incidences du projet éolien	34
5.4 ZSC de la Vallée du Taurion et affluents	36
5.4.1 Description de la zone	
5.4.2 Habitats d'intérêt communautaire et espèces cibles	
Porteur de projet : Parc éolien de Chatenet-Colon SAS / Bureau d'études : ENCIS Environnement	

5.4.3 Incidences du projet éolien	37
5.5 Conclusion de l'étude d'incidence Natura 2000	39
Partie 6 : Mesures d'évitement et de réduction	41
Table des illustrations	47
Annexes	49

# Partie 1 : Cadre général du projet

## 1.1 Présentation du porteur de projet

Destinataire	Parc éolien de Chatenet-Colon SAS	
Interlocuteurs	Baptiste WAMBRE	
Adresse	Business center – bureau 405 3 av. Gustave Eiffel – Téléport 1 86 360 Chasseneuil-du-Poitou	
Téléphone	05 49 38 88 25	

## 1.2 Bureau d'études d'expertise naturaliste

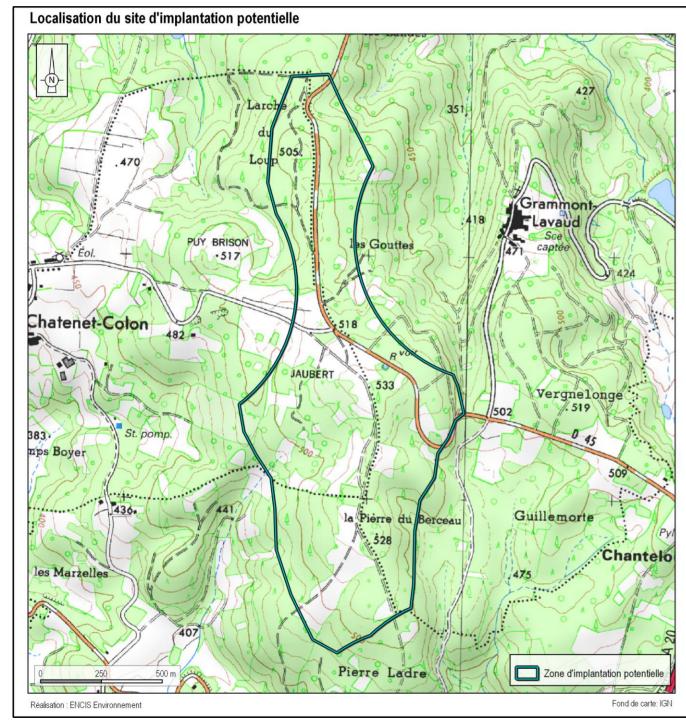
Le Bureau d'études ENCIS Environnement est spécialisé dans les problématiques environnementales, d'énergies renouvelables et d'aménagement durable. Dotée d'une expérience de plus de sept années dans ces domaines, notre équipe indépendante et pluridisciplinaire accompagne les porteurs de projets publics et privés au cours des différentes phases de leurs démarches.

L'équipe du pôle environnement, composée de géographes, d'écologues et de paysagistes, s'est spécialisée dans les problématiques environnementales, paysagères et patrimoniales liées aux projets de parcs éolien, de centrales photovoltaïques et autres énergies renouvelables. En 2018, les responsables d'études d'ENCIS Environnement ont pour expérience la coordination et/ou réalisation de plus de quatrevingts études d'impact sur l'environnement et d'une quarantaine de volets habitats naturels, faune et flore pour des projets d'énergie renouvelable (éolien, solaire).

Structure	encis	
Adresse	ESTER Technopole 1, avenue d'ESTER 87 069 LIMOGES	
Téléphone	05 55 36 28 39	
Référent habitats naturels, flore et faune terrestre	Céline SERRE, Chargé d'études / Ecologue	
Référent avifaune	Floriane PASSAS, Responsable d'études / Ornithologue	
Référent chiroptère	Marie LABOURÉ, Responsable d'études et développement / Chiroptérologue	
Coordination et correction de l'étude	Marie LABOURÉ, Responsable d'études et développement / Chiroptérologue	
Version / date	Version Aout 2020	

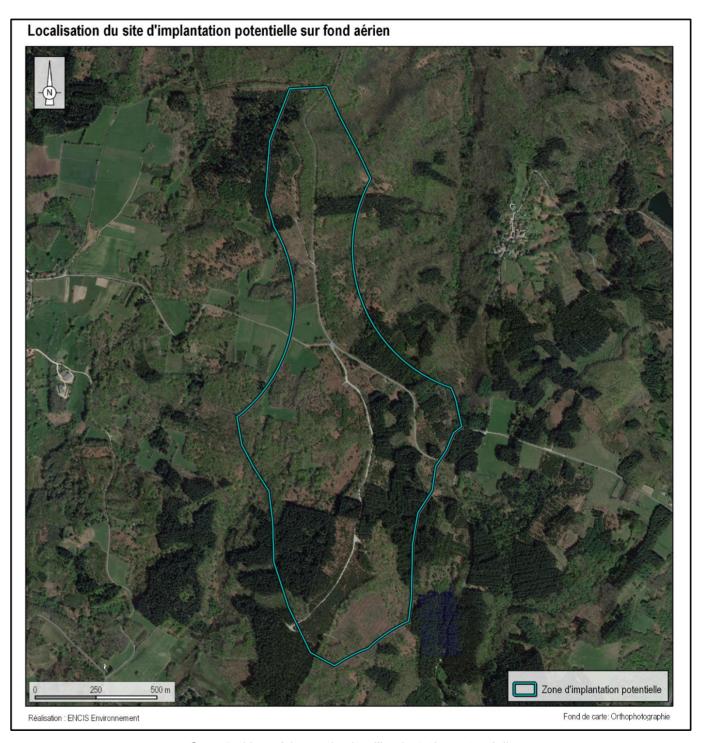
## 1.3 Présentation du site étudié

Le site d'implantation potentielle du parc éolien est localisé en région Nouvelle-Aquitaine (ex-Limousin), dans le département de la Haute-Vienne, sur les communes de Saint-Pardoux-le-Lac et Bessines-sur-Gartempe. Le site d'implantation présente deux secteurs.



Carte 1 : Localisation du site d'implantation potentielle

Le site d'implantation potentielle est localisé dans un secteur à dominance forestière. On notera la présence de quelques milieux ouverts sur le site.



Carte 2 : Vue aérienne du site d'implantation potentielle

## Partie 2 : Contexte réglementaire et méthode

## 2.1 Cadre règlementaire de l'étude d'impact pour les projets éoliens

La loi Grenelle II prévoit un régime ICPE (Installation Classé pour la Protection de l'Environnement) d'Autorisation pour les parcs éoliens comprenant au moins un aérogénérateur dont le mât a une hauteur supérieure ou égale à 50 m. Les décrets n°2011-984 et 2011-985 du 23 août 2011, ainsi que les arrêtés du 26 août 2011 fixent les modalités d'application de cette loi et devront être pris en compte dans l'étude d'impact. Cette dernière est désormais une pièce du dossier de Demande d'Autorisation Environnementale du parc éolien.

L'Autorisation Environnementale vise à simplifier les procédures sans diminuer le niveau de protection environnementale, à améliorer la vision globale de tous les enjeux environnementaux d'un projet, et à accroître l'anticipation, la lisibilité et la stabilité juridique pour le porteur de projet.

Cette réforme est mise en œuvre par le biais de trois textes relatifs à l'Autorisation Environnementale : l'Ordonnance n°2017-80, le décret n°2017-81 et le décret n°2017-82, publiés le du 26 janvier 2017. Ces textes créent un nouveau chapitre au sein du Code de l'Environnement, intitulé « Autorisation Environnementale » (articles L. 181-1 à L. 181-31 et R. 181-1 à R. 181-56).

Trois types de projets sont soumis à la nouvelle procédure : les installations, ouvrages, travaux et activités (lota) soumis à la législation sur l'eau, les installations classées (ICPE) relevant du régime d'autorisation et, enfin, les projets soumis à évaluation environnementale non soumis à une autorisation administrative permettant de mettre en œuvre les mesures d'évitement, de réduction et de compensation (ERC) des atteintes à l'environnement. La réforme est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2017.

La nouvelle autorisation se substitue, le cas échéant, à plusieurs autres procédures :

- autorisation spéciale au titre des réserves naturelles ou des sites classés,
- dérogations aux mesures de protection de la faune et de la flore sauvages,
- absence d'opposition au titre des sites Natura 2000,
- déclaration ou agrément pour l'utilisation d'OGM,
- agrément pour le traitement de déchets,
- autorisation d'exploiter une installation de production d'électricité,
- autorisation d'émission de gaz à effet de serre (GES),
- autorisation de défrichement.
- pour les éoliennes terrestres : permis de construire et autorisation au titre des obstacles à la navigation aérienne, des servitudes militaires et des abords des monuments historiques.

Le dossier au sein duquel s'insère la présente étude d'impact constitue donc une demande d'Autorisation Environnementale Unique.

#### Contenu de l'étude

L'article L.122-3 et les articles R.122-4 et R.122-5 du Code de l'Environnement fixent le contenu d'une étude d'impact, en rappelant qu'il doit être « proportionné à la sensibilité environnementale de la zone susceptible d'être affectée par le projet, à l'importance et la nature des travaux, installations, ouvrages, ou autres interventions dans le milieu naturel ou le paysage projetés et à leurs incidences prévisibles sur l'environnement ou la santé humaine ». Ces dispositions sont complétées par les dispositions propres aux projets soumis à Autorisation Environnementale : R.181-12 et suivants. Sur la base de ces textes, le contenu de l'étude du milieu naturel est adapté à celui de l'étude d'impact complète. Ainsi le volet milieu naturel, faune et flore comporte les parties suivantes :

- cadrage général du projet (présentation du maître d'œuvre, des auteurs de l'étude et du site étudié),
- analyse des méthodes utilisées,
- analyse de l'état initial du milieu naturel,
- évaluation des variantes de projet envisagées,
- évaluation des impacts sur le milieu naturel,
- mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts.

## 2.2 Cadre règlementaire de l'étude d'incidence Natura 2000

L'évaluation des incidences du projet éolien sur des sites NATURA 2000 a pour objectif de vérifier la compatibilité du projet avec la conservation des sites, conformément au décret n° 2010-365 du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences NATURA 2000 qui précise notamment que les travaux et projets soumis à une étude d'impact au titre des articles L 122-1 à L 122-3 et des articles R 122-1 à R 122-16 doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences sur un ou plusieurs sites NATURA 2000 en application des articles L 414-4 à L414-7 et R414-19 à R414-26 du code de l'environnement. Pour cela, une présentation des sites NATURA 2000 concernés est faite, y compris une carte de situation par rapport au projet. De plus, l'état de conservation des habitats naturels et des espèces pour lesquels le ou les sites concernés ont été désignés est décrit, de même que les objectifs de conservation identifiés dans les documents d'objectifs établis pour ces sites. Enfin, une analyse démontre si le projet a ou non des effets directs ou indirects, temporaires ou permanents sur l'état de conservation des habitats et des espèces pour lesquels les sites ont été désignés.

Pour rappel, deux textes communautaires font référence pour cette étude : la Directive Habitats-Faune-Flore et la Directive Oiseaux.

La **Directive Habitats-Faune-Flore** (92/43/CEE) est une directive européenne mise en place suite au sommet de Rio. Datée du 21 mai 1992, elle a été modifiée par la directive 97/62/CEE. Elle fait la distinction entre les espèces qui nécessitent une attention particulière quant à leur habitat, celles qui doivent être strictement protégées et celles dont le prélèvement et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de

réglementation. Elle est composée de 6 annexes :

- Annexe I : liste des types d'habitats naturels d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones de protection spéciale (ZPS).
- Annexe II : espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation (ZSC).
- Annexe III : critères de sélection des sites susceptibles d'être identifiés comme d'importance communautaire et désignés comme ZSC.
- Annexe IV : liste des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte (cette liste a été élaborée sur la base de l'annexe 2 de la Convention de Berne).
- Annexe V : espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont les prélèvements dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion.
- Annexe VI : énumère les méthodes et moyens de capture et de mise à mort et modes de transport interdits.

La **Directive Oiseaux** (2009/147/CEE), originalement du 2 avril 1979, et remplacée par celle du 30 novembre 2009, est une mesure prise par l'Union européenne afin de promouvoir la protection et la gestion des populations d'espèces d'oiseaux sauvages du territoire européen. Cette protection s'applique aussi bien aux oiseaux eux-mêmes qu'à leurs nids, leurs œufs et leurs habitats. La directive possède 5 annexes :

- Annexe I : 193 espèces bénéficiant de mesures de protection spéciales de leur habitat qui seront classés en Zone de Protection Spéciale (ZPS). Il s'agit des espèces menacées de disparition, des espèces vulnérables à certaines modifications de leur habitat, des espèces considérées comme rares (population faible ou répartition locale restreinte), et des espèces nécessitant une attention particulière à cause de la spécificité de leur habitat, ainsi que les espèces migratrices dont la venue est régulière.
- Annexe II : 81 espèces pour lesquelles la chasse n'est pas interdite à condition que cela ne porte pas atteinte à leur conservation.
- Annexe III : 30 espèces pour lesquelles la vente, le transport, la détention pour la vente et la mise en vente sont interdits ou peuvent être autorisés à condition que les oiseaux aient été illicitement tués ou capturés.
  - Annexe IV : méthodes de chasse, de capture et de mise à mort interdites.
- Annexe V : énumération de sujets de recherches et de travaux sur lesquels une attention particulière sera accordée.

Ces deux directives identifient, dans leurs annexes, la liste des espèces et/ou habitats d'intérêt communautaire à préserver, par la sélection et la désignation d'un certain nombre de « sites ». Cet ensemble de sites va constituer le réseau écologique européen appelé réseau « Natura 2000 » (cf. chapitre 4.1).

### 2.3 Méthode de détermination des incidences Natura 2000

#### 2.3.1 Aire d'étude utilisée

Les effets dommageables potentiels d'un projet éolien sur un site Natura 2000 sont variables en fonction des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire considérés. L'analyse menée dans le cadre de la présente étude se base sur une aire d'influence afin de déterminer les incidences potentielles du projet éolien de Chatenet-Colon sur les sites Natura 2000 à proximité.

Cette aire d'étude et d'influence a donc été définie au regard des caractéristiques du projet ainsi qu'en fonction des types de milieux et groupes biologiques présents au sein des sites Natura 2000 proches. Elle englobe les sites Natura 2000 pour lesquels des relations fonctionnelles avec la zone d'implantation potentielle peuvent exister (aires d'analyse variables selon les groupes et les capacités de dispersion notamment).

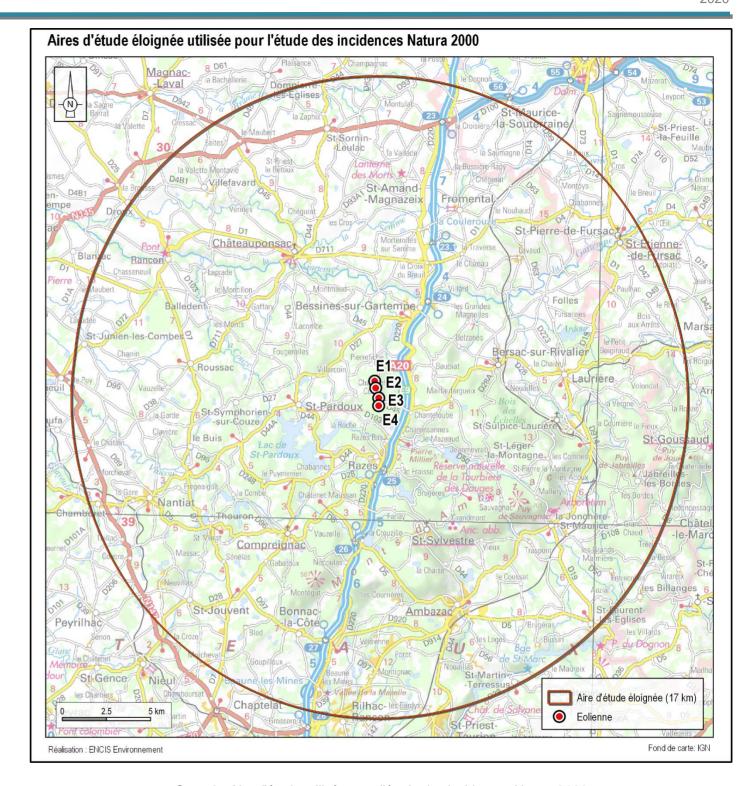
Ce périmètre se conforme à l'aire d'étude éloignée définie dans le cadre du volet Milieux naturels de l'étude d'impact couvre une zone tampon de 17 km de rayon autour de la zone d'implantation potentielle et correspond à l'entité écologique dans laquelle s'insère le projet, qui permet une analyse globale du contexte environnemental. L'aire de référence pour l'évaluation des incidences au titre de Natura 2000 est ainsi constituée par l'ensemble des sites du réseau européen Natura 2000 situés au sein de l'aire d'étude éloignée et susceptibles d'être concernés par les effets du projet. Elle correspond à la zone d'influence potentielle maximale sur les espèces d'intérêt communautaire, au regard des distances de dispersion et déplacement habituelles de ces dernières.

## 2.3.2 Méthode d'analyse des incidences

L'analyse des incidences du projet retenu sur les sites Natura 2000 identifiés a été menée comme suit :

- référencement des sites Natura 2000 dans un rayon de 20 kilomètres autour du projet éolien (base de données de la DREAL Nouvelle-Aquitaine),
- présentation des enjeux par groupe d'espèces (flore, avifaune, chiroptères, amphibiens, reptiles, entomofaune) et par paramètres environnementaux (hydrologie, continuités écologiques, enjeux de conservation sur le site Natura 2000),
- analyse des effets induits par le parc éolien sur les sites Natura 2000 (analyse en termes d'impact sur les milieux naturels présents) et les espèces prioritaires qui les occupent (espèces listées comme inscrites à l'annexe II de la Directive 92/43/CEE) et qui ont justifié la création de la zone de conservation. Ainsi, les espèces étudiées sont celles listées dans le premier tableau d'espèces de la fiche descriptive de chaque site Natura 2000 (listes présentes en annexes de ce document),

- conclusion quant aux incidences avérées,
- mesures mises en place pour y remédier (si l'étude conclut à une incidence avérée).



Carte 3 : Aire d'étude utilisée pour l'étude des incidences Natura 2000

# Partie 3: Description du projet

#### Principales caractéristiques du projet de parc éolien

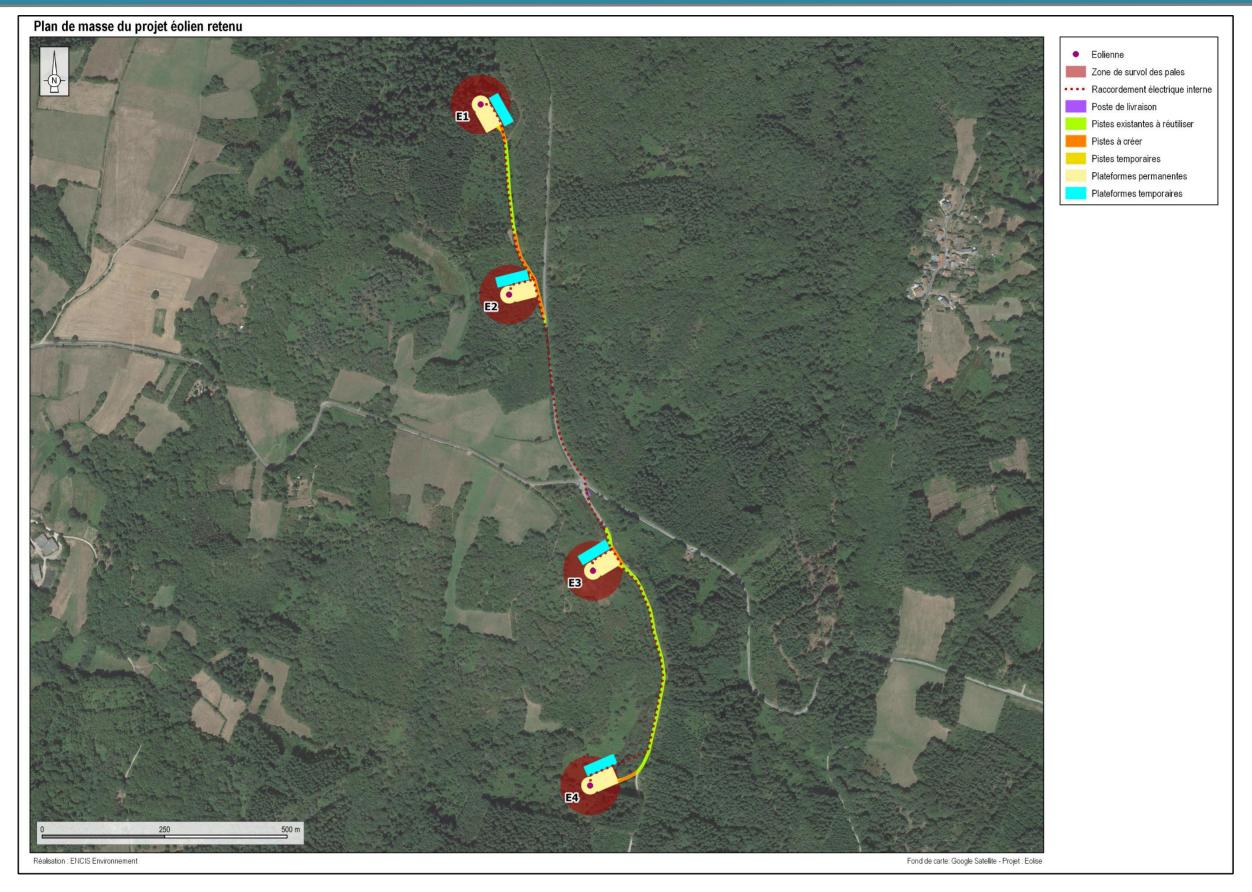
Ainsi, la puissance totale du parc sera comprise entre 12 et 16 MW en fonction du modèle qui sera finalement installé. Le projet comprend également :

- l'installation d'un poste de livraison,
- la création et le renforcement de pistes,
- la création de plateformes,
- la création de liaisons électriques entre éoliennes et jusqu'au poste de livraison,
- le tracé de raccordement électrique jusqu'au domaine public.

Le tableau suivant synthétise les caractéristiques du projet de parc éolien pour lesquelles les impacts ont été étudiés.

Nombre d'éoliennes	Nombre d'éoliennes 4 éoliennes	
Puissance du parc éolie	en	De 12 à 16 MW
Hauteur de l'éolienne	E1 et E2	180 m en bout de pale
nauteur de l'éolienne	E3 et E4	150 m bout de pale
Diamètre du rotor	E1 et E2	120 m
Diametre du rotor	E3 et E4	120 m
Hardana Isananan	E1 et E2	120 m
Hauteur du moyeu	E3 et E4	90 m
Voies d'accès créées		Environ 1 538 m <sup>2</sup>
Voies d'accès renforcée	es	Environ 3 499 m <sup>2</sup>
Plateformes de montage		Environ 6 440 m <sup>2</sup>
Poste de livraison		1 poste de 24 m <sup>2</sup>
Raccordement électrique interne Environ 1 786 m		Environ 1 786 m

Tableau 1 : Principales caractéristiques du projet de parc éolien



Carte 4 : Plan du projet de parc éolien retenu

## Partie 4: Les sites Natura 2000 identifiés

### 4.1 Le réseau Natura 2000

Le réseau NATURA 2000 a pour objectif de préserver la diversité biologique en Europe par la constitution d'un réseau des sites naturels les plus importants. Il s'agit donc de mettre en place une gestion concertée avec tous les acteurs intervenant sur les milieux naturels en respectant les exigences économiques, sociales et culturelles.

Ce réseau est constitué de :

- sites désignés pour assurer la conservation de certaines espèces d'oiseaux (Directive « Oiseaux » de 1979). Dans le cadre de l'application de la directive européenne du 6 avril 1979 concernant la protection des oiseaux sauvages, un inventaire des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) a été réalisé par le Muséum National d'Histoire Naturelle et la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO). Les ZICO sont des sites d'intérêt majeur qui hébergent des effectifs d'oiseaux sauvages d'importance européenne. Après la désignation des ZICO, l'état doit lui adapter une Zone de Protection Spéciale (ZPS) c'est-à-dire une zone où les mesures de protection du droit interne devront être appliquées.
- sites permettant la conservation de milieux naturels et d'autres espèces (Directives « Habitat » de 1992). La directive dite "Habitats" du 2 mai 1992 comprend une liste des types d'habitats naturels, d'espèces végétales et animales dont la conservation est d'intérêt communautaire. Les sites qui les abritent sont répertoriés, essentiellement sur la base de l'inventaire ZNIEFF. Ensuite, ces sites d'intérêt communautaire (SIC) seront désignés « Zones Spéciales de Conservation » (ZSC).

## 4.2 Les sites Natura 2000 de l'aire d'étude éloignée

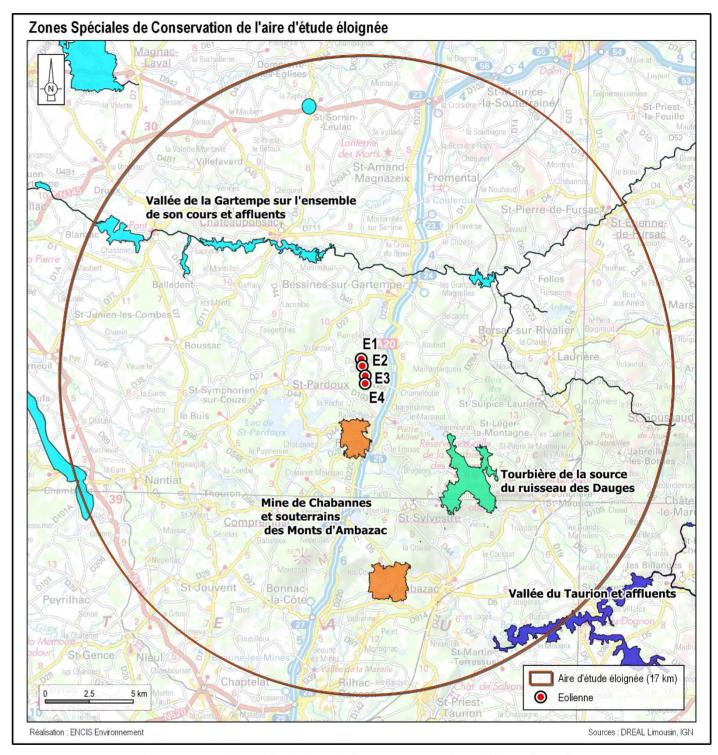
### 4.2.1 Recensement des sites Natura 2000

Dans un périmètre de 17 kilomètres autour des éoliennes, on recense quatre Zones Spéciales de Conservation :

- ZSC MINE DE CHABANNE ET SOUTERRAINS DES MONTS D'AMBAZAC
- ZSC VALLEE DE LA GARTEMPE SUR L'ENSEMBLE DE SON COURS ET AFFLUENTS
- ZSC TOURBIERE DE LA SOURCE DU RUISSEAU DES DAUGES
- ZSC VALLEE DU TURION ET AFFLUENTS

Aucune Zone de Protection Spéciale n'est identifiée à moins de 17 kilomètres.

éloignée.



Carte 5 : Les Zones Spéciales de Conservation de l'aire d'étude éloignée

La carte suivante permet de localiser les différents sites Natura 2000 recensés dans l'aire d'étude

## 4.2.2 Caractéristiques des sites Natura et groupes d'espèces à enjeu

Le tableau suivant présente une synthèse des différents sites Natura 2000 de l'aire d'étude éloignée.

Y sont identifiés les différents ordres présentant une sensibilité.

21-1-1		Code	Surface	Distance à la	Critères déterminants de la zone				
Statut	Nom de la zone de protection	Code	(en hectare)	première éolienne (en kilomètre)	Habitats sensibles	Flore	Avifaune	Chiroptères	Faune terrestre
ZSC	MINE DE CHABANNE ET SOUTERRAINS DES MONTS D'AMBAZAC	FR7401141	691	1,9 de E4	Х		х	Х	Х
ZSC	VALLEE DE LA GARTEMPE SUR L'ENSEMBLE DE SON COURS ET AFFLUENTS	FR7401147	3 563	5 de E1	Х	Х	Х	Х	Х
ZSC	TOURBIERE DE LA SOURCE DU RUISSEAU DES DAUGES	FR7401135	646	5,5 de E4	Х		X	X	X
ZSC	VALLEE DU TAURION ET AFFLUENTS	FR7501146	5 000	16 de E4	Х	Х		Х	Х

Tableau 2 : Les sites Natura 2000 à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

## Partie 5: Evaluation des incidences Natura 2000

# 5.1 ZSC des Mines de Chabannes et Souterrains des Monts d'Ambazac

### 5.1.1 Description de la zone

Cette ZSC de 692 hectares, validée par l'arrêté du 27 mai 2009, se trouve à 1,9 km de la première éolienne (E4).

Ce site est constitué, entre autres, d'anciennes galeries minières qui ne sont plus exploitées. Situés dans les monts d'Ambazac, ces cavités et boyaux miniers disposent de populations denses de certaines espèces de chauves-souris. Cette ZSC regroupe une grande richesse en termes d'hibernation dans un espace limité.

## 5.1.2 Habitats d'intérêt communautaire et espèces cibles

Ce site est principalement constitué de prairies semi naturelles humides ou prairies mésophiles améliorées (25 %) et de forêts caducifoliées (25 %). On y dénombre ainsi cinq habitats naturels inscrits à l'Annexe I de la Directive Habitats-Faune-Flore (tableau suivant). Parmi ces derniers, un seul a été recensé lors de l'état actuel de l'environnement dans le cadre de l'étude de la flore et des habitats naturels.

Code Natura 2000	Habitat d'intérêt communautaire	Référencés lors des inventaires du volet écologique	Concerné par les aménagements projetés
4030	Landes sèches européennes	-	-
6410	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux ( <i>Molinion caeruleae</i> )	х	-
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards	-	-
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)	-	-
9120	Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> ( <i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i> )	-	-

Tableau 3 : Habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site Natura 2000

En ce qui concerne les espèces floristiques et faunistiques, 8 espèces classées à l'Annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore ont justifié la désignation du site Natura 2000. Parmi elles, six ont été recensées lors de l'état actuel de l'environnement dans le cadre de l'étude de la flore et des habitats naturels.

Groupe	Code Natura 2000	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Référencés lors des inventaires du volet écologique	Concerné par les aménagements projetés
Invertébrés	1083	Lucane cerf-volant	Lucanus cervus	-	-
	1303	Petit Rhinolophe	Rhinolophus hipposideros	Х	Х
	1304	Grand Rhinolophe	Rhinolophus ferrumequinum	Х	Х
	1307	Petit Murin	Myotis blythii	-	-
Mammifères	1308	Barbastelle d'Europe	Barbastella barbastellus	Х	Х
	1321	Murin à oreilles échancrées	Myotis emarginatus	Х	Х
	1323	Murin de Bechstein	Myotis bechsteinii	Х	Х
	1324	Grand Murin	Myotis myotis	Х	Х

Tableau 4 : Espèces végétales et/ou animales ayant justifié la désignation du site Natura 2000

#### 5.1.2.1 Evaluation des incidences du projet éolien sur les milieux naturels

Le projet éolien Chatenet-Colon se situe à l'extérieur du périmètre Natura 2000.

Par conséquent, les habitats naturels au sein de ce dernier ne peuvent pas être affectés par la mise en place des aménagements et leur exploitation. Il n'y aura donc aucun effet notable dommageable sur ceux-ci.

#### 5.1.2.2 Evaluation des incidences du projet éolien sur les chiroptères

Plusieurs espèces remarquables de chauves-souris ont été identifiées au sein du site Natura 2000. Parmi elles, six ont également été recensées dans le secteur du futur parc éolien de Chatenet-Colon : la Barbastelle d'Europe, le Grand Murin, le Murin de Bechstein, le Murin à oreilles échancrées, le Grand Rhinolophe et le Petit Rhinolophe.

Le <u>Barbastelle d'Europe</u> utilise un domaine vital peu étendu puisqu'elle ne s'aventure généralement pas au-delà de 4-5 km de son gîte (Dietz *et al.*, 2009, p. 339 ; Arthur et Lemaire 2015), bien que des maximas de 25 km aient été notés (Rodriguez et al. 2014). Le parc éolien situé à environ 2 kilomètres de la ZSC se

trouve donc inclus dans ce rayon d'action potentiel. Les individus contactés sur site proviennent possiblement de la population de cette ZSC.

Le risque de perte d'habitats de chasse de la population de cette ZSC est donc possible. Cependant, au vu du domaine vital des colonies de Barbastelle d'Europe et des nombreux habitats de report autour du site Natura 2000, il est vraisemblable que ces dérangements n'aient aucune incidence sur la population de la ZSC.

La Barbastelle d'Europe a été contactée de nombreuses fois sur la zone d'implantation du projet. Elle pratique un vol habile et manœuvrable généralement à proximité de la végétation puisqu'elle explore principalement les canopées, les haies forestières et bocagères, les zones humides, etc. Elle est ainsi peu concernée par le risque de collision tant que les pales des aérogénérateurs restent à distance des canopées où qu'une mesure d'arrêt préventif des éoliennes est prévue comme c'est le cas dans le cadre du projet de Chatenet-Colon. Le risque de mortalité du parc éolien sur la population de cette ZSC est donc très réduit par les mesures de réduction mis en place.

Le <u>Grand Murin</u> prospecte les milieux boisés et, bocagers, il chasse également en milieu ouvert (prairies récemment fauchées par exemple) et peut également évoluer en espace dépourvu de structure paysagère lors des phases de transit. Le rayon moyen de dispersion est de 10-15 km avec des maximas connus à 25 km (Arthur et Lemaire 2015). Le site est donc inclus dans l'aire de prospection potentielle des terrains de chasse des populations de Grand Murin de la ZSC.

Une colonie connue de plus de 200 Grands Murins se situe à un peu plus de 2,5 km de l'éolienne la plus proche. De plus, cette espèce a été régulièrement contactée au cours des nuits d'inventaires sur la zone d'implantation potentielle. Le risque d'abandon des zones de chasses en raison de la gêne occasionnée par les éventuelles émissions ultrasonores du parc éolien peut intervenir (Bach and Rahmel 2004 ; Dubourg-Savage 2005 ; Brinkmann et al. 2011), notamment pour cette espèce chassant entre autres à l'oreille. Au vu du domaine vital des colonies de Grand Murin et des nombreux habitats de report autour du site Natura 2000, il est vraisemblable que ce dérangement potentiel n'ait aucun effet sur la population de la ZSC.

Le Grand Murin se nourrit essentiellement d'insectes terrestres, d'où une technique de chasse proche du sol (entre 2 et 5 m d'altitude). Entre ses territoires de chasse en revanche, il pourrait atteindre des hauteurs de vol supérieures à 40-50 m en transit en vol direct (Banse 2010 in Rodriguez et al. 2011). Il fait partie des espèces peu touchées par le risque de collision (6 cas en Europe dont 2 en France) mais ces hauteurs de vol pourraient impliquer un risque plus important selon les localités. A noter que lors des inventaires continus sur mât de mesure, le Grand Murin n'a pas été contacté en hauteur (80 m) mais uniquement au niveau du micro bas à 25 m. Le risque de mortalité du parc éolien sur la population de cette ZSC est d'autant plus faible que des mesures de réduction ont été mises en place pour limiter les risques de collision.

Le <u>Murin de Bechstein</u> est une espèce très sédentaire à faible rayon d'action. En effet, le rayon moyen de dispersion entre les gîtes et les territoires de chasse est de 1 à 2,5 km, très rarement les individus peuvent s'éloigner de 4-5 km de leur gîte pour rejoindre leurs territoires de chasse (Dietz *et al.*, 2009, p. 249, Arthur et Lemaire 2015). Ainsi, le parc éolien en projet se situera dans le domaine vital théorique des individus de la ZSC (éolienne la plus proche à moins de 2 km).

Le Murin de Bechstein a été contacté à plusieurs reprises dans les inventaires au sol. C'est une espèce essentiellement forestière, bien qu'elle fréquente également les clairières, les pâturages, le bocage, les milieux aquatiques, etc. Le Murin de Bechstein ne s'éloigne généralement pas à plus de quelques centaines de mètres de son gîte. Le parc éolien situé à environ 2 kilomètres de la ZSC se trouve donc dans ce rayon d'action potentiel. Les mesures de réduction mises en place sur le parc éolien permettent cependant de conclure à un risque de mortalité très réduit.

De plus, comme la majorité des espèces de Murin, le Murin de Bechstein est très peu sensible à l'éolien de par sa faible hauteur de vol. Ainsi, le faible risque de mortalité de l'espèce vis-à-vis de l'éolien, l'incidence du projet sur cette espèce est négligeable.

Le <u>Murin à oreilles échancrées</u> peut se déplacer sur des distances en moyenne de 12,5 allant jusqu'à 15 km autour de son gîte (Dietz et al., 2009, p.245). Ainsi, les individus des populations de la ZSC peuvent potentiellement aller jusqu'au site de Chatenet-Colon. Ce murin a été contacté par le biais des inventaires continus au sol.

Le régime alimentaire de ce murin étant pour grande partie composé d'arachnides et de diptères, sa technique de chasse est très liée à la végétation, d'où sa préférence pour les milieux forestiers, les bosquets, les bocages, les parcs et jardins et les milieux aquatiques. Sa hauteur de vol varie de fait entre le sol et la canopée mais il reste toujours proche de la végétation. En transit, il peut néanmoins se déplace au-dessus de zones ouvertes à une dizaine de mètres en vol direct (Arthur et Lemaire 2015). Ces caractéristiques et le très faible taux de mortalité face à l'éolien (deux situations en Europe) induit un risque très faible de collision pour cette espèce.

Le risque d'abandon des zones de chasses en raison de la gêne occasionnée par les éventuelles émissions ultrasonores du parc éolien peut intervenir (Bach and Rahmel 2004 ; Dubourg-Savage 2005 ; Brinkmann et al. 2011). Au vu des nombreux habitats de report autour du site Natura 2000, il est vraisemblable que ce dérangement potentiel n'ait aucun effet sur les gîtes de cette espèce. Le Murin à oreilles échancrées pourrait surtout se montrer sensible à la modification de son habitat et notamment celui servant de corridor de déplacement et de chasse. La phase de construction n'implique pas de destruction de haies ce qui ne nuira donc pas à ses déplacements.

Le <u>Grand Rhinolophe</u> est une espèce à faible rayon d'action avec des déplacements dans un rayon moyen de 2 à 2,5 km autour des gîtes pouvant aller jusqu'à des maximas de 5 à 6 km (Dietz et al., 2009, Arthur et Lemaire 2015). Ainsi le parc éolien en projet se situera dans le domaine vital théorique des individus des mines de Chabannes et souterrains des monts d'Ambazac.

Le Grand rhinolophe pratique un vol proche de la végétation et des structures linéaires à une altitude de 0,5 à 2 m du sol, de sorte qu'il n'est pas concerné par le risque éolien en phase d'exploitation. L'espèce est surtout sensible à la modification de son habitat et notamment celui servant de corridor de déplacement et de chasse. La phase de construction impliquera la destruction de zones boisées cependant la période de travaux et les nombreux boisements présents à proximité immédiate permettent le maintien de la connectivité pour cette espèce.

Le seul autre risque pouvant intervenir est la gêne provoquée par les émissions ultrasonores des aérogénérateurs (Schmidt and Joermann 1986), susceptibles d'impliquer sur le long terme un abandon des zones de chasses et donc des gîtes estivaux (Bach and Rahmel 2004; Dubourg-Savage 2005; Brinkmann et al. 2011). Le parc éolien situé à environ 2 km de la ZSC se trouve donc dans ce rayon d'action potentiel. Le risque de dérangement par les émissions ultrasonores du parc éolien sur cette espèce est donc réduit. Aucune information n'est disponible sur la présence en hivernage de l'espèce, toutefois il n'est pas vraisemblable que le parc éolien puisse avoir un effet sur d'éventuelles populations hivernantes à cette distance du site Natura 2000.

Cette espèce étant très peu sensible à l'éolien de par sa faible hauteur de vol, elle est ainsi peu concernée par le risque de collision tant que les pales des aérogénérateurs restent à distance des canopées où qu'une mesure d'arrêt préventif des éoliennes est prévue comme c'est le cas dans le cadre du projet de Chatenet-Colon. Le risque de mortalité du parc éolien sur la population de cette ZSC est donc très réduit par les mesures de réduction mis en place.

Le <u>Petit Rhinolophe</u> est une espèce à faible rayon d'action avec des déplacements dans un rayon moyen de 2 à 2,5 km autour des gîtes pouvant aller jusqu'à des maximas de 4 km (Dietz et al., 2009, Arthur et Lemaire 2015). Ainsi le parc éolien en projet se situera dans le domaine vital théorique des individus des mines de Chabannes et souterrains des monts d'Ambazac.

Une colonie connue de cette espèce a été identifiée à 1,5 km de l'éolienne la plus proche. Il est donc avéré que cette espèce est présente en été (estivage des mâles, mise-bas pour les femelles). De plus, l'espèce a été contactée sur l'intégralité des écoutes automatiques au sol soit dans six localités différentes de l'aire d'étude immédiate, ce qui confirme la fréquentation régulière de l'espèce sur l'ensemble du site.

Le Petit rhinolophe pratique un vol proche de la végétation et des structures linéaires à une altitude inférieure à 2 m du sol, de sorte qu'il n'est pas concerné par le risque éolien en phase d'exploitation. Il est

surtout sensible à la modification de son habitat et notamment celui servant de corridor de déplacement et de chasse. La phase de construction impliquera la destruction de zones boisées cependant la période de travaux et les nombreux boisements présents à proximité immédiate permettent le maintien de la connectivité pour cette espèce.

Le risque d'abandon des zones de chasses et donc des gîtes estivaux en raison de la gêne occasionnée par les éventuelles émissions ultrasonores du parc éolien pourrait intervenir (Bach and Rahmel 2004; Dubourg-Savage 2005; Brinkmann et al. 2011). Le risque de dérangement par les émissions ultrasonores du parc éolien sur cette espèce est très réduit. Aucune information n'est disponible sur la présence en hivernage de l'espèce, toutefois il n'est pas vraisemblable que le parc éolien puisse avoir un effet sur d'éventuelles populations hivernantes à cette distance du site Natura 2000.

Pour ces raisons, le parc éolien n'aura pas d'effet notable dommageable sur les populations de Petit rhinolophe du site Natura 2000. Les incidences sont jugées non significatives.

En conclusion, la création du parc éolien de Chatenet-Colon ne devrait pas avoir d'effet notable dommageable sur les chiroptères patrimoniaux du site Natura 2000.

#### 5.1.2.3 Evaluation des incidences du projet éolien sur la faune terrestre

Aucune espèce de faune terrestre identifiée dans la Natura 2000 n'a été inventorié sur le site de Chatenet-Colon.

En conclusion, la création du parc éolien de Chatenet-Colon n'aura pas d'effet dommageable sur la faune terrestre patrimoniale du site Natura 2000.

## 5.2 ZSC de la Vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours et affluents

## 5.2.1 Description de la zone

Cette ZSC de 3 562 hectares, validée par l'arrêté du 13 avril 2007, se trouve à 5 km de la première éolienne (E1). La Gartempe prend sa source dans le canton d'Ahun en Creuse (600m d'altitude) et conserve son allure de rivière rapide en traversant le département de la Haute Vienne, malgré des pentes moindres. Son intérêt essentiel résulte de la présence du saumon atlantique pour lequel un plan de réintroduction est actuellement en cours. Mais, ce site dispose également d'habitats très intéressants en bon état de conservation.

### 5.2.2 Habitats d'intérêt communautaire et espèces cibles

Ce site est principalement constitué d'eaux douces intérieures (55 %) et de forêts caducifoliées (30 %). On y dénombre 13 habitats naturels inscrits à l'Annexe I de la Directive Habitats-Faune-Flore (tableau suivant). Parmi ces derniers, un seul a été recensé lors de l'état actuel de l'environnement dans le cadre de l'étude de la flore et des habitats naturels.

Code Natura 2000	Habitat d'intérêt communautaire	Référencés lors des inventaires du volet écologique	Concerné par les aménagements projetés
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea</i> uniflorae et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>	-	-
3140	Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.	-	-
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	-	-
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion	-	-
4010	Landes humides atlantiques septentrionales à Erica tetralix	-	-
4030	Landes sèches européennes	-	-
6230	Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale	-	-
6410	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux ( <i>Molinion caeruleae</i> )	Х	-
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards	-	-
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)	-	-
91E0	Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)	-	-
9120	Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> ( <i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i> )	-	-
9180	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion	-	-

Tableau 5 : Habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site Natura 2000

En ce qui concerne les espèces floristiques et faunistiques, 22 espèces classées à l'Annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore ont justifié la désignation du site Natura 2000. Parmi elles, cinq ont été recensées lors de l'état actuel de l'environnement dans le cadre de l'étude de la flore et des habitats naturels.

Groupe	Code Natura 2000	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Référencés lors des inventaires du volet écologique	Concerné par les aménagements projetés
	1095	Lamproie marine	Petromyzon marinus	-	-
Poissons	1096	Lamproie de Planer	Lampetra planeri	-	-
Poissons	1106	Saumon atlantique	Salmo salar	-	-
	5315	Chabot commun	Cottus perifretum	-	-
	1029	Moule perlière	Margaritifera margaritifera	-	-
	1032	Mulette épaisse	Unio crassus	-	-
	1041	Cordulie à corps fin	Oxygastra curtisii	-	-
	1044	Agrion de Mercure	Coenagrion mercuriale	-	-
Invertébrés	1060	Cuivré des marais	Lycanea dispar	-	-
invertebres	1065	Damier de la Succise	Euphydryas aurinia	-	-
	1083	Lucane cerf-volant	Lucanus cervus	-	-
	1084	Pique-prune	Osmoderma eremita	-	-
	1088	Grand Capricorne	Cerambyx verdo	-	-
	1092	Ecrevisse à pieds blanc	Austropotamobius pallipes	-	-
Amphibiens	1193	Sonneur à ventre jaune	Bombina variegata	-	-
	1337	Castor d'Europe	Castor fiber	-	-
	1355	Loutre d'Europe	Lutra lutra	-	-
	1303	Petit Rhinolophe	Rhinolophus hipposideros	Х	-
Mammifères	1304	Grand Rhinolophe	Rhinolophus ferrumequinum	Х	-
	1308	Barbastelle d'Europe	Barbastella barbastellus	Х	Х
	1323	Murin de Bechstein	Myotis bechsteinii	Х	-
	1324	Grand Murin	Myotis myotis	Х	Х

Tableau 6 : Espèces végétales et/ou animales ayant justifié la désignation du site Natura 2000

### 5.2.3 Incidences du projet éolien

#### 5.2.3.1 Evaluation des incidences du projet éolien sur les milieux naturels

Le projet éolien de Chatenet-Colon se situe à l'extérieur du périmètre Natura 2000.

Par conséquent, les habitats naturels au sein de ce dernier ne peuvent pas être affectés par la mise en place des aménagements et leur exploitation. Il n'y aura donc aucun effet notable dommageable sur ceux-ci.

## 5.2.3.2 Evaluation des incidences du projet éolien sur l'hydrologie et les espèces animales associées

Le parc éolien de Chatenet-Colon est situé au sein du bassin versant de la Gartempe et ses affluents. Ce dernier est situé en amont de la Natura 2000. La connexion hydrographique existe donc bien entre la zone du parc et la Natura 2000.

#### Phase de construction

Les mesures décrites au chapitre 6 seront employées pour éviter et réduire les impacts sur les écoulements superficiels du secteur aménagé. Ces mesures limiteront voire supprimeront les potentialités de pollution. De fait, le réseau hydrographique en aval en sera préservé et aucun effet notable dommageable sur la faune aquatique et la qualité des eaux du site Natura 2000 ne sera engendré par la phase de construction du parc de Chatenet-Colon. Même en cas de pollution accidentelle, la distance entre les deux sites réduira considérablement les probabilités de pollution aval.

#### Phase d'exploitation

Une fois le parc éolien mis en place, les risques de pollution du sol et des eaux sont très réduits. De plus, comme cela a été présenté dans l'évaluation des impacts de la construction, la distance entre les deux sites réduira considérablement les probabilités de pollution aval.

Par conséquent, aucune incidence n'est à attendre. Il n'y aura donc aucun effet notable dommageable sur le réseau hydrographique et les espèces inféodées.

#### 5.2.3.3 Evaluation des incidences du projet éolien sur les chiroptères

Plusieurs espèces remarquables de chauves-souris ont été identifiées au sein du site Natura 2000. Parmi elles, cinq ont également été recensées dans le secteur du futur parc éolien de Chatenet-Colon : la Barbastelle d'Europe, le Grand Murin, le Murin de Bechstein, le Grand Rhinolophe et le Petit Rhinolophe.

Le <u>Barbastelle d'Europe</u> utilise un domaine vital peu étendu puisqu'elle ne s'aventure généralement pas au-delà de 4-5 km de son gîte (Dietz *et al.*, 2009, p. 339 ; Arthur et Lemaire 2015), bien que des maximas de 25 km aient été notés (Rodriguez et al. 2014). Le parc éolien situé à environ 5 km de la ZSC se trouve donc inclus dans ce rayon d'action potentiel. Les individus contactés sur site proviennent possiblement de la population de cette ZSC.

Le risque de perte d'habitats de chasse de la population de cette ZSC est donc possible. Cependant, au vu du domaine vital des colonies de Barbastelle d'Europe et des nombreux habitats de report autour du site Natura 2000, il est vraisemblable que ces dérangements n'aient aucune incidence sur la population de la ZSC.

La Barbastelle d'Europe a été contactée de nombreuses fois sur la zone d'implantation du projet. Elle pratique un vol habile et manœuvrable généralement à proximité de la végétation puisqu'elle explore principalement les canopées, les haies forestières et bocagères, les zones humides, etc. Elle est ainsi peu concernée par le risque de collision tant que les pales des aérogénérateurs restent à distance des canopées où qu'une mesure d'arrêt préventif des éoliennes est prévue comme c'est le cas dans le cadre du projet de Chatenet-Colon. Le risque de mortalité du parc éolien sur la population de cette ZSC est donc très réduit par les mesures de réduction mis en place.

Le <u>Grand Murin</u> prospecte les milieux boisés et, bocagers, il chasse également en milieu ouvert (prairies récemment fauchées par exemple) et peut également évoluer en espace dépourvu de structure paysagère lors des phases de transit. Le rayon moyen de dispersion est de 10-15 km avec des maximas connus à 25 km (Arthur et Lemaire 2015). Le site est donc inclus dans l'aire de prospection potentielle des terrains de chasse des populations de Grand Murin de la ZSC.

Une colonie connue de plus de 200 Grands Murins se situe à un peu plus de 2,5 km de l'éolienne la plus proche. De plus, cette espèce a été régulièrement contactée au cours des nuits d'inventaires sur la zone d'implantation potentielle. Le risque d'abandon des zones de chasses en raison de la gêne occasionnée par les éventuelles émissions ultrasonores du parc éolien peut intervenir (Bach and Rahmel 2004 ; Dubourg-Savage 2005 ; Brinkmann et al. 2011), notamment pour cette espèce chassant entre autres à l'oreille. Au vu du domaine vital des colonies de Grand Murin et des nombreux habitats de report autour du site Natura 2000, il est vraisemblable que ce dérangement potentiel n'ait aucun effet sur la population de la ZSC.

Le Grand Murin se nourrit essentiellement d'insectes terrestres, d'où une technique de chasse proche du sol (entre 2 et 5 m d'altitude). Entre ses territoires de chasse en revanche, il pourrait atteindre des hauteurs de vol supérieures à 40-50 m en transit en vol direct (Banse 2010 in Rodriguez et al. 2011). Il fait partie des espèces peu touchées par le risque de collision (6 cas en Europe dont 2 en France) mais ces hauteurs de vol pourraient impliquer un risque plus important selon les localités. A noter que lors des inventaires continus sur mât de mesure, le Grand Murin n'a pas été contacté en hauteur (85 m) mais uniquement au niveau du

micro bas à 25 m. Le risque de mortalité du parc éolien sur la population de cette ZSC est d'autant plus faible que des mesures de réduction ont été mises en place pour limiter les risques de collision.

Le <u>Murin de Bechstein</u> est une espèce très sédentaire à faible rayon d'action. En effet, le rayon moyen de dispersion entre les gîtes et les territoires de chasse est de 1 à 2,5 km, très rarement les individus peuvent s'éloigner de 4-5 km de leur gîte pour rejoindre leurs territoires de chasse (Dietz *et al.*, 2009, p. 249, Arthur et Lemaire 2015). Ainsi, le parc éolien en projet se situera à l'extrémité voir en dehors du domaine vital théorique des individus de la ZSC (éolienne la plus proche à 5 km).

Le Murin de Bechstein a été contacté plusieurs fois par saison et sur plusieurs zones de l'aire d'étude immédiate. C'est une espèce essentiellement forestière, bien qu'elle fréquente également les clairières, les pâturages, le bocage, les milieux aquatiques, etc. Le Murin de Bechstein ne s'éloigne généralement pas à plus de quelques centaines de mètres de son gîte. Sa hauteur de vol réduite, même s'il peut chasser en canopée, fait qu'il ne présente pas de sensibilité particulière face au risque de collision avec des éoliennes. La distance du parc à la ZSC étant supérieur au domaine vital théorique de l'espèce réduit d'autant plus le risque pour cette espèce. Ainsi, l'incidence du projet sur cette espèce est négligeable.

Le <u>Grand Rhinolophe</u> est une espèce à faible rayon d'action avec des déplacements dans un rayon moyen de 2 à 2,5 km autour des gîtes pouvant aller jusqu'à des maximas de 5 à 6 km (Dietz et al., 2009, Arthur et Lemaire 2015). Ainsi le parc éolien en projet se situera à l'extrémité voir en dehors du domaine vital théorique des individus de la ZSC.

La faible distance de dispersion de l'espèce, la distance à la ZSC du parc éolien, sa hauteur de vol réduite, et son attachement aux zones arborées, font qu'il ne présente pas de sensibilité particulière face aux constructions des éoliennes.

Le <u>Petit Rhinolophe</u> est une espèce à faible rayon d'action avec des déplacements dans un rayon moyen de 2 à 2,5 km autour des gîtes pouvant aller jusqu'à des maximas de 4 km (Dietz et al., 2009, Arthur et Lemaire 2015). Ainsi le parc éolien en projet se situera en dehors du domaine vital théorique des individus de la ZSC.

La ZSC étant situé à 5 km de la première éolienne. De plus pour Petit Rhinolophe, 90 % des territoires de chasse sont inclus dans un rayon de 2,5 km autour du gîte et la moitié des données font apparaître une activité dans les 600 premiers mètres (Arthur et Lemaire, 2009, p. 300). Ainsi, très peu d'individus de la ZSC sont susceptibles de parcourir régulièrement les 5 km depuis leur gîte jusqu'au parc.

Le Petit Rhinolophe pratique un vol proche de la végétation et des structures linéaires à une altitude inférieure à 2 m du sol, de sorte qu'il n'est pas concerné par le risque éolien en phase d'exploitation. Il est

surtout sensible à la modification de son habitat et notamment celui servant de corridor de déplacement et de chasse.

La faible distance de dispersion de l'espèce, la distance à la ZSC du parc éolien, sa hauteur de vol réduite, et son attachement aux zones arborées, font qu'il ne présente pas de sensibilité particulière face aux constructions des éoliennes.

En conclusion, la création du parc éolien de Chatenet-Colon n'aura pas d'effet notable dommageable sur les chiroptères patrimoniaux du site Natura 2000.

#### 5.2.3.4 Evaluation des incidences du projet éolien sur la faune terrestre

Aucune espèce de faune terrestre identifiée dans la Natura 2000 n'a été inventorié sur le site de Chatenet-Colon.

En conclusion, la création du parc éolien de Chatenet-Colon n'aura pas d'effet dommageable sur la faune terrestre patrimoniale du site Natura 2000.

## 5.3 ZSC de la Tourbière de la source du ruisseau des Dauges

## 5.3.1 Description de la zone

Cette ZSC de 646 hectares, validée par l'arrêté du 9 décembre 2016, se trouve à 5,5 km de la première éolienne (E4).

La tourbière des Dauges occupe le fond d'une alvéole granitique. Cette tourbière a été une des premières prospectées et fait l'objet d'un suivi scientifique depuis de nombreuses années (début des années 70). On y note la présence de nombreuses (plus de 90) espèces animales et végétales protégées sur le plan national et régional. La Tourbière des Dauges a de ce fait, fait l'objet d'un classement en RNN. Le Comité de Pilotage du site Natura 2000 et le Comité Consultatif de la réserve nationale ont proposé l'extension du site Natura 2000 qui s'étend désormais sur 646 ha au centre desquels se trouve la RNN de la tourbière des Dauges.

### 5.3.2 Habitats d'intérêt communautaire et espèces cibles

Ce site est principalement constitué de marais (végétation de ceinture), bas-marais et tourbières (32 %), et de landes, broussailles, recrus, maquis et garrigues, phryganade (30 %). On y dénombre 13 habitats naturels inscrits à l'Annexe I de la Directive Habitats-Faune-Flore (tableau suivant). Parmi ces derniers, un seul a été recensé lors de l'état actuel de l'environnement dans le cadre de l'étude de la flore et des habitats naturels.

Code Natura 2000	Habitat d'intérêt communautaire	Référencés lors des inventaires du volet écologique	Concerné par les aménagements projetés
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea	-	-
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion	-	-
4010	Landes humides atlantiques septentrionales à Erica tetralix	-	-
4030	Landes sèches européennes	-	-
5130	Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	-	-
6230	Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)	-	-
6410	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux ( <i>Molinion</i> caeruleae)	Х	-

7110	Tourbières hautes actives	-	-
7120	Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle	-	-
7140	Tourbières de transition et tremblantes	-	-
7150	Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion	-	-
91D0	Tourbières boisées	-	-
9120	Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> (Quercion robori-petraeae ou <i>Ilici-Fagenion</i> )	-	-

Tableau 7 : Habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site Natura 2000

En ce qui concerne les espèces floristiques et faunistiques, 10 espèces classées à l'Annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore ont justifié la désignation du site Natura 2000. Parmi elles, cinq ont été recensées lors de l'état actuel de l'environnement dans le cadre de l'étude de la flore et des habitats naturels.

Groupe	Code Natura 2000	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Référencés lors des inventaires du volet écologique	Concerné par les aménagements projetés
Plantes	1385	-	Bruchia vogesiaca	-	-
Invertébrés	1044	Agrion de Mercure	Coenagrion mercuriale	-	-
	1065	Damier de la Succise	Euphydryas aurinia	-	-
	1083	Lucane cerf-volant	Lucanus cervus	-	-
Mammifères	1355	Loutre d'Europe	Lutra lutra	-	-
	1303	Petit Rhinolophe	Rhinolophus hipposideros	Х	-
	1304	Grand Rhinolophe	Rhinolophus ferrumequinum	Х	-
	1308	Barbastelle d'Europe	Barbastella barbastellus	Х	-
	1323	Murin de Bechstein	Myotis bechsteinii	Х	-
	1324	Grand Murin	Myotis myotis	Х	Х

Tableau 8 : Espèces végétales et/ou animales ayant justifié la désignation du site Natura 2000

### 5.3.3 Incidences du projet éolien

#### 5.3.3.1 Evaluation des incidences du projet éolien sur les milieux naturels

Le projet éolien de Chatenet-Colon se situe à l'extérieur du périmètre Natura 2000.

Par conséquent, les habitats naturels au sein de ce dernier ne peuvent pas être affectés par la mise en place des aménagements et leur exploitation. Il n'y aura donc aucun effet notable dommageable sur ceux-ci.

## 5.3.3.2 Evaluation des incidences du projet éolien sur l'hydrologie et les espèces animales associées

Le parc éolien de Chatenet-Colon est situé au sein du bassin versant de la Gartempe et ses affluents, tout comme le site de la Tourbière des Dauges. Pour autant les deux sites se trouvent dans des sous-bassins hydrographiques différents. Aucune connexion hydrographique n'existe entre la zone du parc et la Natura 2000.

Par conséquent, aucune incidence n'est à attendre. Il n'y aura donc aucun effet notable dommageable sur le réseau hydrographique et les espèces inféodées.

#### 5.3.3.3 Evaluation des incidences du projet éolien sur les chiroptères

Plusieurs espèces remarquables de chauves-souris ont été identifiées au sein du site Natura 2000. Parmi elles, quatre ont également été recensées dans le secteur du futur parc éolien de Chatenet-colon : la Barbastelle d'Europe, le Petit Rhinolophe, le Grand Murin et le Murin de Bechstein.

Le <u>Barbastelle d'Europe</u> utilise un domaine vital peu étendu puisqu'elle ne s'aventure généralement pas au-delà de 4-5 km de son gîte (Dietz *et al.*, 2009, p. 339 ; Arthur et Lemaire 2015), bien que des maximas de 25 km aient été notés (Rodriguez et al. 2014).

Ainsi le parc éolien en projet se situera bien en limite voir en dehors du domaine vital théorique des individus de la Tourbière de la source du ruisseau des Dauges (éolienne la plus proche à 5,5 km). De plus, en raison de l'éloignement du site Natura 2000, de la faible superficie défrichée (1,3 ha), et de la multitude de milieu de substitution à proximité, la perte d'habitat pour la population de chauves-souris de la ZSC est quasi-nulle. Ainsi, il n'y aura aucun effet notable dommageable sur les populations de chiroptères de la ZSC engendré par la phase de construction du parc.

Cette espèce chasse en lisière en s'en éloignant peu et évolue très rarement en altitude. Elle est donc peu sensible à l'éolien, sauf si les machines sont implantées à proximité directe de linéaires boisés ou de haies. Les individus de cette ZSC n'étant susceptibles de se déplacer jusqu'au site de Chatenet-Colon, que

de manière très anecdotique, l'incidence du parc éolien sera non-significative sur les populations globales de Barbastelle d'Europe du site Natura 2000.

Le <u>Grand Murin</u> prospecte les milieux boisés et, bocagers, il chasse également en milieu ouvert (prairies récemment fauchées par exemple) et peut également évoluer en espace dépourvu de structure paysagère lors des phases de transit. Le rayon moyen de dispersion est de 10-15 km avec des maximas connus à 25 km (Arthur et Lemaire 2015). Le site est donc inclus dans l'aire de prospection potentielle des terrains de chasse des populations de Grand Murin de la ZSC.

Une colonie connue de plus de 200 Grands Murins se situe à un peu plus de 2,5 km de l'éolienne la plus proche. De plus, cette espèce a été régulièrement contactée au cours des nuits d'inventaires sur la zone d'implantation potentielle. Le risque d'abandon des zones de chasses en raison de la gêne occasionnée par les éventuelles émissions ultrasonores du parc éolien peut intervenir (Bach and Rahmel 2004 ; Dubourg-Savage 2005 ; Brinkmann et al. 2011), notamment pour cette espèce chassant entre autres à l'oreille. Au vu du domaine vital des colonies de Grand Murin et des nombreux habitats de report autour du site Natura 2000, il est vraisemblable que ce dérangement potentiel n'ait aucun effet sur la population de la ZSC.

Le Grand Murin se nourrit essentiellement d'insectes terrestres, d'où une technique de chasse proche du sol (entre 2 et 5 m d'altitude). Entre ses territoires de chasse en revanche, il pourrait atteindre des hauteurs de vol supérieures à 40-50 m en transit en vol direct (Banse 2010 in Rodriguez et al. 2011). Il fait partie des espèces peu touchées par le risque de collision (6 cas en Europe dont 2 en France) mais ces hauteurs de vol pourraient impliquer un risque plus important selon les localités. A noter que lors des inventaires continus sur mât de mesure, le Grand Murin n'a pas été contacté en hauteur (80 m) mais uniquement au niveau du micro bas à 25 m. Le risque de mortalité du parc éolien sur la population de cette ZSC est d'autant plus faible que des mesures de réduction ont été mises en place pour limiter les risques de collision.

Le <u>Murin de Bechstein</u> est une espèce très sédentaire à faible rayon d'action. En effet, le rayon moyen de dispersion entre les gîtes et les territoires de chasse est de 1 à 2,5 km, très rarement les individus peuvent s'éloigner de 4-5 km de leur gîte pour rejoindre leurs territoires de chasse (Dietz *et al.*, 2009, p. 249, Arthur et Lemaire 2015). Ainsi, le parc éolien en projet se situera en dehors du domaine vital théorique des individus de la ZSC (éolienne la plus proche à 11,4 km).

Le Murin de Bechstein a été contacté plusieurs fois par saison et sur plusieurs zones de l'aire d'étude immédiate. C'est une espèce essentiellement forestière, bien qu'elle fréquente également les clairières, les pâturages, le bocage, les milieux aquatiques, etc. Le Murin de Bechstein ne s'éloigne généralement pas à plus de quelques centaines de mètres de son gîte. Sa hauteur de vol réduite, même s'il peut chasser en canopée, fait qu'il ne présente pas de sensibilité particulière face au risque de collision avec des éoliennes. La distance du parc à la ZSC étant supérieur au domaine vital théorique de l'espèce réduit d'autant plus le

risque pour cette espèce. Ainsi, l'incidence du projet sur cette espèce est négligeable.

Le <u>Grand Rhinolophe</u> est une espèce à faible rayon d'action avec des déplacements dans un rayon moyen de 2 à 2,5 km autour des gîtes pouvant aller jusqu'à des maximas de 5 à 6 km (Dietz et al., 2009, Arthur et Lemaire 2015). Ainsi le parc éolien en projet se situera à l'extrémité voir en dehors du domaine vital théorique des individus de la ZSC.

La faible distance de dispersion de l'espèce, la distance à la ZSC du parc éolien, sa hauteur de vol réduite, et son attachement aux zones arborées, font qu'il ne présente pas de sensibilité particulière face aux constructions des éoliennes.

Le <u>Petit Rhinolophe</u> est une espèce à faible rayon d'action avec des déplacements dans un rayon moyen de 2 à 2,5 km autour des gîtes pouvant aller jusqu'à des maximas de 4 km (Dietz et al., 2009, Arthur et Lemaire 2015). Ainsi le parc éolien en projet se situera en dehors du domaine vital théorique des individus de la Tourbière de la source du ruisseau des Dauges.

La ZSC étant situé à 5,5 km de la première éolienne. De plus, pour Petit Rhinolophe, 90 % des territoires de chasse sont inclus dans un rayon de 2,5 km autour du gîte et la moitié des données font apparaître une activité dans les 600 premiers mètres (Arthur et Lemaire, 2009, p. 300). Ainsi, aucun individu de la ZSC n'est susceptible de parcourir régulièrement les 5,5 km depuis leur gîte jusqu'au parc.

Le Petit Rhinolophe pratique un vol proche de la végétation et des structures linéaires à une altitude inférieure à 2 m du sol, de sorte qu'il n'est pas concerné par le risque éolien en phase d'exploitation. Il est surtout sensible à la modification de son habitat et notamment celui servant de corridor de déplacement et de chasse.

La faible distance de dispersion de l'espèce, la distance à la ZSC du parc éolien, sa hauteur de vol réduite, et son attachement aux zones arborées, font qu'il ne présente pas de sensibilité particulière face aux constructions des éoliennes.

En conclusion, la création du parc éolien de Chatenet-Colon n'aura pas d'effet notable dommageable sur les chiroptères patrimoniaux du site Natura 2000.

#### 5.3.3.4 Evaluation des incidences du projet éolien sur la faune terrestre

Aucune espèce de faune terrestre identifiée dans la Natura 2000 n'a été inventorié sur le site de Chatenet-Colon.

En conclusion, la création du parc éolien de Chatenet-Colon n'aura pas d'effet dommageable sur la faune terrestre patrimoniale du site Natura 2000.

### 5.4 ZSC de la Vallée du Taurion et affluents

## 5.4.1 Description de la zone

Cette ZSC de 5 000 hectares, validée par l'arrêté du 27 mai 2009, se trouve à 16 km de la première éolienne (E4).

La vallée du Taurion présente une diversité biologique incomparable avec ses gorges sauvages et boisées, ses zones tourbeuses, ses landes sèches et ses pelouses. Plusieurs espèces végétales protégées sur le plan régional et national sont présentes sur le secteur. Sur le plan faunistique, plusieurs affluents du Taurion présentent des populations intéressantes d'écrevisses à pattes blanches et de moules perlières et enfin, la loutre est un hôte régulier des lieux.

## 5.4.2 Habitats d'intérêt communautaire et espèces cibles

Ce site est principalement constitué de forêts caducifoliées (40 %) et de marais (végétation de ceinture), bas-marais et tourbières (27 %). On y dénombre 20 habitats naturels inscrits à l'Annexe I de la Directive Habitats-Faune-Flore (tableau suivant). Parmi ces derniers, un seul a été recensé lors de l'état actuel de l'environnement dans le cadre de l'étude de la flore et des habitats naturels.

Code Natura 2000	Habitat d'intérêt communautaire	Référencés lors des inventaires du volet écologique	Concerné par les aménagements projetés
3110	Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (Littorelletalia uniflorae)	-	-
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea	-	-
3140	Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.	-	-
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	-	-
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion	-	-
4010	Landes humides atlantiques septentrionales à Erica tetralix	-	-
4030	Landes sèches européennes	-	-
5130	Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires	-	-
6230	Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)	-	-

6410	Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)	Х	-
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards	-	-
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)	-	-
7110	Tourbières hautes actives	-	-
7120	Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle	-	-
7140	Tourbières de transition et tremblantes	-	-
7150	Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion	-	-
91E0	Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)	-	-
9120	Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> ( <i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i> )	-	-
9130	Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum	-	-
9180	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion	-	-

Tableau 9 : Habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site Natura 2000

En ce qui concerne les espèces floristiques et faunistiques, 20 espèces classées à l'Annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore ont justifié la désignation du site Natura 2000. Parmi elles, sept ont été recensés lors de l'état actuel de l'environnement dans le cadre de l'étude de la flore et des habitats naturels.

Groupe	Code Natura 2000	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Référencés lors des inventaires du volet écologique	Concerné par les aménagements projetés
Plantes	1385	-	Bruchia vogesiaca	-	-
	1831	Fluteau nageant	Luronium natans	-	-
Poissons	1096	Lamproie de Planer	Lampetra planeri	-	-
	5315	Chabot commun	Cottus perifretum	-	-
Invertébrés	1029	Mulette perlière	Margaritifera margaritifera	-	-
	1032	Mulette épaisse	Unio crassus	-	-
	1044	Agrion de Mercure	Coenagrion mercuriale	-	-

	1065	Damier de la Succise	Euphydryas aurinia	-	-
			, , ,		
	1083	Lucane cerf-volant	Lucanus cervus	-	-
	1092	Ecrevisse à pieds blanc	Austropotamobius pallipes	-	-
	6199	Ecaille chinée	Euplagia quadripunctaria	-	-
Amphibiens	1193	Sonneur à ventre jaune	Bombina variegata	-	-
	1355	Loutre d'Europe	Lutra lutra	-	-
	1303	Petit Rhinolophe	Rhinolophus hipposideros	Х	-
	1304	Grand Rhinolophe	Rhinolophus ferrumequinum	X	-
	1305	Rhinolophe euryale	Rhinolophus euryale	X	-
Mammifères	1308	Barbastelle d'Europe	Barbastella barbastellus	Х	-
	1310	Minioptère de Schreibers	Miniopterus schreibersii	-	-
	1321	Murin à oreilles échancrées	Myotis emarginatus	Х	-
	1323	Murin de Bechstein	Myotis bechsteinii	Х	-
	1324	Grand Murin	Myotis myotis	Х	Х

Tableau 10 : Espèces végétales et/ou animales ayant justifié la désignation du site Natura 2000

## 5.4.3 Incidences du projet éolien

#### 5.4.3.1 Evaluation des incidences du projet éolien sur les milieux naturels

Le projet éolien de Chatenet-Colon se situe à l'extérieur du périmètre Natura 2000.

Par conséquent, les habitats naturels au sein de ce dernier ne peuvent pas être affectés par la mise en place des aménagements et leur exploitation. Il n'y aura donc aucun effet notable dommageable sur ceux-ci.

# 5.4.3.2 Evaluation des incidences du projet éolien sur l'hydrologie et les espèces animales associées

Le parc éolien de Chatenet-Colon est situé au sein du bassin versant du Taurion et de ces affluents. Pour autant les deux sites se trouvent dans des sous-bassins hydrographiques différents. Aucune connexion hydrographique n'existe entre la zone du parc et la Natura 2000.

Par conséquent, aucune incidence n'est à attendre. Il n'y aura donc aucun effet notable dommageable sur le réseau hydrographique et les espèces inféodées.

#### 5.4.3.3 Evaluation des incidences du projet éolien sur les chiroptères

Plusieurs espèces remarquables de chauves-souris ont été identifiées au sein du site Natura 2000. Parmi elles, sept ont également été recensées dans le secteur du futur parc éolien de Chatenet-Colon : la Barbastelle d'Europe, le Grand Murin, le Murin à oreilles échancrées, le Murin de Bechstein, le Grand Rhinolophe, le Rhinolophe euryale et le Petit Rhinolophe.

Le <u>Barbastelle d'Europe</u> utilise un domaine vital peu étendu puisqu'elle ne s'aventure généralement pas au-delà de 4-5 km de son gîte (Dietz *et al.*, 2009, p. 339 ; Arthur et Lemaire 2015), bien que des maximas de 25 km aient été notés (Rodriguez et al. 2014).

Ainsi, le parc éolien en projet se situera bien en dehors du domaine vital théorique des individus de la Vallée du Taurion et affluents (éolienne la plus proche à 16 km). De plus, en raison de l'éloignement du site Natura 2000 et de la multitude de milieu de substitution à proximité, la perte d'habitat pour la population de chauves-souris de la ZSC est quasi-nulle. Ainsi, il n'y aura aucun effet notable dommageable sur les populations de chiroptères de la ZSC engendré par la phase de construction du parc.

Cette espèce chasse en lisière en s'en éloignant peu et évolue très rarement en altitude. Elle est donc peu sensible à l'éolien, sauf si les machines sont implantées à proximité directe de linéaires boisés ou de haies. Les individus de cette ZSC n'étant susceptibles de se déplacer jusqu'au site de Chatenet-Colon, que de manière très anecdotique, l'incidence du parc éolien sera non-significative sur les populations globales de Barbastelle d'Europe du site Natura 2000.

Le <u>Grand Murin</u> prospecte les milieux boisés et, bocagers, il chasse également en milieu ouvert (prairies récemment fauchées par exemple) et peut également évoluer en espace dépourvu de structure paysagère lors des phases de transit. Le rayon moyen de dispersion est de 10-15 km avec des maximas connus à 25 km (Arthur et Lemaire 2015). Le site est donc en limite de l'aire de prospection potentielle des terrains de chasse des populations de Grand Murin de la ZSC.

Une colonie connue de plus de 200 Grands Murins se situe à un peu plus de 2,5 km de l'éolienne la plus proche. De plus, cette espèce a été régulièrement contactée au cours des nuits d'inventaires sur la zone d'implantation potentielle. Le risque d'abandon des zones de chasses en raison de la gêne occasionnée par les éventuelles émissions ultrasonores du parc éolien peut intervenir (Bach and Rahmel 2004 ; Dubourg-Savage 2005 ; Brinkmann et al. 2011), notamment pour cette espèce chassant entre autres à l'oreille. Au vu du domaine vital des colonies de Grand Murin et des nombreux habitats de report autour du site Natura 2000, il est vraisemblable que ce dérangement potentiel n'ait aucun effet sur la population de la ZSC.

Le Grand Murin se nourrit essentiellement d'insectes terrestres, d'où une technique de chasse proche du sol (entre 2 et 5 m d'altitude). Entre ses territoires de chasse en revanche, il pourrait atteindre des hauteurs de vol supérieures à 40-50 m en transit en vol direct (Banse 2010 in Rodriguez et al. 2011). Il fait partie des espèces peu touchées par le risque de collision (6 cas en Europe dont 2 en France) mais ces hauteurs de vol pourraient impliquer un risque plus important selon les localités. A noter que lors des inventaires continus sur mât de mesure, le Grand Murin n'a pas été contacté en hauteur (80 m) mais uniquement au niveau du micro bas à 25 m. Le risque de mortalité du parc éolien sur la population de cette ZSC est d'autant plus faible que des mesures de réduction ont été mises en place pour limiter les risques de collision.

Le <u>Murin de Bechstein</u> est une espèce très sédentaire à faible rayon d'action. En effet, le rayon moyen de dispersion entre les gîtes et les territoires de chasse est de 1 à 2,5 km, très rarement les individus peuvent s'éloigner de 4-5 km de leur gîte pour rejoindre leurs territoires de chasse (Dietz *et al.*, 2009, p. 249, Arthur et Lemaire 2015). Ainsi, le parc éolien en projet se situera en dehors du domaine vital théorique des individus de la ZSC (éolienne la plus proche à 16 km).

Le Murin de Bechstein a été contacté plusieurs fois par saison et sur plusieurs zones de l'aire d'étude immédiate. C'est une espèce essentiellement forestière, bien qu'elle fréquente également les clairières, les pâturages, le bocage, les milieux aquatiques, etc. Le Murin de Bechstein ne s'éloigne généralement pas à plus de quelques centaines de mètres de son gîte. Sa hauteur de vol réduite, même s'il peut chasser en canopée, fait qu'il ne présente pas de sensibilité particulière face au risque de collision avec des éoliennes. La distance du parc à la ZSC étant supérieur au domaine vital théorique de l'espèce réduit d'autant plus le risque pour cette espèce. Ainsi, l'incidence du projet sur cette espèce est négligeable.

Le **Grand Rhinolophe** est une espèce à faible rayon d'action avec des déplacements dans un rayon moyen de 2 à 2,5 km autour des gîtes pouvant aller jusqu'à des maximas de 5 à 6 km (Dietz et al., 2009, Arthur et Lemaire 2015). Ainsi le parc éolien en projet se situera en dehors du domaine vital théorique des individus de la ZSC.

La faible distance de dispersion de l'espèce, la distance à la ZSC du parc éolien, sa hauteur de vol réduite, et son attachement aux zones arborées, font qu'il ne présente pas de sensibilité particulière face aux constructions des éoliennes.

Le <u>Rhinolophe euryale</u> prospecte ses terrains de chasse dans un rayon moyen de 5 km autour du gîte avec de rares maximas observés à 10 km (Arthur et Lemaire 2015). Le parc éolien situé à 16 km de la ZSC est donc en dehors de ce domaine vital théorique.

Aucun contact acoustique ni visuel en gîte n'a été établi avec le Rhinolophe euryale. Il pratique un vol très proche de la végétation et des structures linéaires à une hauteur comprise entre 2 et 6 m du sol. En

boisement en revanche, il peut monter jusqu'à une vingtaine de mètres pour rechercher ses proies en canopée. Il n'est donc que peu concerné par le risque éolien en phase d'exploitation.

La faible distance de dispersion de l'espèce, la distance à la ZSC du parc éolien, sa hauteur de vol réduite, et son attachement aux zones arborées, font qu'il ne présente pas de sensibilité particulière face aux constructions des éoliennes.

Le <u>Petit Rhinolophe</u> est une espèce à faible rayon d'action avec des déplacements dans un rayon moyen de 2 à 2,5 km autour des gîtes pouvant aller jusqu'à des maximas de 4 km (Dietz et al., 2009, Arthur et Lemaire 2015). Ainsi le parc éolien en projet se situera en dehors du domaine vital théorique des individus de la Vallée du Taurion et affluents.

La ZSC étant situé à 16 km de la première éolienne. De plus pour Petit Rhinolophe, 90 % des territoires de chasse sont inclus dans un rayon de 2,5 km autour du gîte et la moitié des données font apparaître une activité dans les 600 premiers mètres (Arthur et Lemaire, 2009, p. 300). Ainsi, aucun individu de la ZSC n'est susceptible de parcourir régulièrement les 16 km depuis leur gîte jusqu'au parc.

Le Petit Rhinolophe pratique un vol proche de la végétation et des structures linéaires à une altitude inférieure à 2 m du sol, de sorte qu'il n'est pas concerné par le risque éolien en phase d'exploitation. Il est surtout sensible à la modification de son habitat et notamment celui servant de corridor de déplacement et de chasse.

La faible distance de dispersion de l'espèce, la distance à la ZSC du parc éolien, sa hauteur de vol réduite, et son attachement aux zones arborées, font qu'il ne présente pas de sensibilité particulière face aux constructions des éoliennes.

En conclusion, la création du parc éolien de Chatenet-colon n'aura pas d'effet notable dommageable sur les chiroptères patrimoniaux du site Natura 2000.

#### 5.4.3.4 Evaluation des incidences du projet éolien sur la faune terrestre

Aucune espèce de faune terrestre identifiée dans la Natura 2000 n'a été inventorié sur le site de Chatenet-Colon.

En conclusion, la création du parc éolien de Chatenet-Colon n'aura pas d'effet dommageable sur la faune terrestre patrimoniale du site Natura 2000.

## 5.5 Conclusion de l'étude d'incidence Natura 2000

Cinq sites du réseau Natura 2000 sont présents dans un périmètre de 17 kilomètres autour du projet de parc éolien de Chatenet-Colon. Ces sites Natura 2000 sont soit liés à la préservation d'habitats humides et aquatiques (différentes vallées et tourbières identifiées), soit à l'activité chiroptérologique.

Il a été montré que bien que la zone des travaux soit située dans le même bassin versant que deux des sites Natura 2000, les risques de pollution restaient très faibles voire inexistants. De plus, la distance entre le tronçon du cours d'eau le plus proche des travaux et les ZSC rend la probabilité d'impact de type amont/aval très réduite.

Parmi les espèces non inféodées aux milieux aquatiques et ayant une capacité de déplacement importante, seuls les chiroptères sont concernés. Parmi eux, plusieurs espèces présentes sur le site de Chatenet-Colon sont également présentes dans les ZSC. Comme cela a été démontré dans les différentes analyses, les potentialités que les populations présentes sur les sites Natura 2000 viennent se déplacer jusque sur le secteur du parc éolien sont limitées. Le risque d'incidence du projet de Chatenet-Colon sur les populations de mammifères (terrestres et chiroptères), ou insectes et amphibiens des sites Natura 2000 est jugé non significatif.

Par conséquent, le futur parc éolien de Chatenet-Colon n'aura pas d'effet notable dommageable sur les espèces patrimoniales et habitats d'intérêt ayant conduit au classement des différents sites Natura 2000. Le projet est compatible avec les dynamiques des populations et des habitats et n'est pas de nature à remettre en cause l'état de conservation des sites Natura 2000. De fait, aucun impact significatif ni aucune incidence du projet sur les sites Natura 2000 n'est à attendre.

# Partie 6 : Mesures d'évitement et de réduction

D'après l'article R-122-4 modifié par Décret n°2016-1110 du 11 août 2016, l'étude d'impact doit contenir : « 8° Les mesures prévues par le maître de l'ouvrage pour :

- éviter les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine et réduire les effets n'ayant pu être évités ;
- compenser, lorsque cela est possible, les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine qui n'ont pu être ni évités ni suffisamment réduits. S'il n'est pas possible de compenser ces effets, le maître d'ouvrage justifie cette impossibilité.

La description de ces mesures doit être accompagnée de l'estimation des dépenses correspondantes, de l'exposé des effets attendus de ces mesures à l'égard des impacts du projet sur les éléments mentionnés au 5° ainsi que d'une présentation des principales modalités de suivi de ces mesures et du suivi de leurs effets sur les éléments mentionnés au 5°;

9° Le cas échéant, les modalités de suivi des mesures d'évitement, de réduction et de compensation proposées ;

10° Une description des méthodes de prévision ou des éléments probants utilisés pour identifier et évaluer les incidences notables sur l'environnement. »

Les différentes études et préconisations réalisées dans le cadre de l'élaboration de l'étude d'impact ont participé au dimensionnement du projet retenu. Cette partie du rapport permet de présenter les mesures d'évitement, de réduction, de compensation, d'accompagnement et de suivi qui ont été acceptées par le maître d'ouvrage pour favoriser l'intégration du projet au sein des milieux naturels.

Certaines d'entre elles ont déjà été exposées dans les parties précédentes puisqu'elles ont été intégrées dans la conception du projet et elles sont reprises dans le chapitre 6.1, d'autres sont à envisager pour les phases de construction, d'exploitation et de démantèlement à venir (cf. chapitres 6.2, 6.3 et 6.4).

Les diverses mesures prises dans le cadre du développement du projet sont définies selon un principe chronologique :

**Mesure d'évitement**: mesure intégrée dans la conception du projet, soit du fait de sa nature même, soit en raison du choix d'une solution ou d'une variante d'implantation, qui permet d'éviter un impact sur l'environnement.

**Mesure de réduction** : mesure pouvant être mise en œuvre dès lors qu'un impact négatif ou dommageable ne peut être supprimé totalement lors de la conception du projet. S'attache à réduire, sinon à prévenir l'apparition d'un impact.

**Mesure de compensation** : mesure visant à offrir une contrepartie à un impact dommageable non réductible provoqué par le projet pour permettre de recréer globalement, sur site ou à proximité, la valeur initiale du milieu.

Mesure d'accompagnement et de suivi : autre mesure proposée par le maître d'ouvrage et accompagnant la mise en œuvre du projet.

Afin d'assurer leur efficience dans la durée, l'essentiel des renseignements suivants est associé à chacune des mesures :

La présentation des mesures renseignera les points suivants :

- Nom de la mesure
- Impact potentiel identifié
- Objectif de la mesure et impact résiduel
- Description de la mesure
- Coût prévisionnel
- Échéance et calendrier
- Identification du responsable de la mesure
- Modalités de suivi le cas échéant

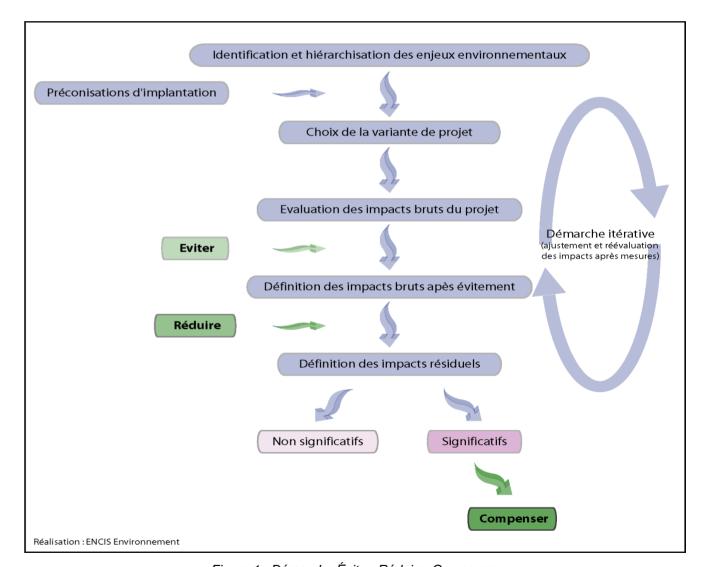


Figure 1 : Démarche Éviter, Réduire, Compenser

Les mesures environnementales prises pour supprimer ou réduire les impacts du projet sont présentées dans l'étude d'impact. La mise en place de ces mesures illustre la démarche du porteur de projet quant au souhait de réaliser un projet tenant compte des aspects naturalistes. L'impact du projet éolien sur les sites Natura 2000 étant jugé non significatif, ces mesures n'ont pas une répercussion directe sur les sites Natura 2000 mais tendent à améliorer le bilan environnemental du projet de Chatenet-Colon et de fait s'inscrivent dans une démarche plus globale de respect des Milieux naturels.

Les tableaux suivants synthétisent les mesures d'évitement, de réduction et de suivi prises pour améliorer le bilan environnemental du parc éolien dans le cadre de l'étude du milieu naturel, de la faune et la flore.

Numéro	Impact brut identifié	Type de mesure	Description
Mesure MN-Ev1	Destruction d'habitats humides	Evitement	Evitement des habitats humides (prairies et réseau hydrographique) présentant un enjeu
Mesure MN-Ev2	Modification des continuités écologiques / Perte d'habitats	Evitement / Réduction	Optimisation de l'implantation et du tracé des pistes d'accès afin de réduire les coupes de haies et d'habitat d'espèces
Mesure MN-Ev3	Dorto d'habitat pour les cisseux	Evitement	Evitement des zones de reproduction probable de l'Autour des palombes
Mesure MN-Ev4	Perte d'habitat pour les oiseaux	Evitement	Evitement de la majorité des zones à enjeux fort
Mesure MN-Ev5	Mortalité des oiseaux	Evitement	Faible emprise du parc sur l'axe de migration principal (nord-est/sud-ouest) : inférieur à deux kilomètres
Mesure MN-Ev6		Evitement / Réduction	Espace libre minimal entre deux éoliennes de 200 mètres minimum en comprenant les zones de survol des pales
Mesure MN-Ev7	Perte d'habitat et mortalité des chiroptères	Evitement	Evitement de la majorité des boisements présentant une très forte valeur écologique pour les chiroptères
Mesure MN-Ev8	Mortalité des oiseaux et des chiroptères	Réduction	Choix d'une éolienne (nacelle empêchant les oiseaux de se percher et les chiroptères de rentrer à l'intérieur, signalisation lumineuse favorisant le contournement des migrateurs la nuit)
Mesure MN-Ev9		Evitement	Evitement des secteurs d'inventaires du Campagnol amphibie
Mesure MN-Ev10	Mortalité et perte d'habitat de la faune terrestre	Evitement	Evitement des zones de reproduction d'amphibiens identifiées
Mesure MN-Ev11		Evitement	Evitement des zones de reproduction d'odonates identifiées

Tableau 11 : Mesures d'évitement et de réduction prises pendant la phase de conception du projet

Numéro	Impact brut	Туре	Impact résiduel	Description	Coût	Planning	Responsable
Mesure MN-C1	Impacts du chantier	Réduction	Non significatif	Management environnemental du chantier par le maître d'ouvrage	Intégré aux coûts conventionnels	Du début à la fin du chantier	Maître d'ouvrage
Mesure MN-C2	Mortalité et dérangement oiseaux et chauve-souris Destruction d'habitats	Réduction	Non significatif	Suivi écologique du chantier	Environ 8 000 €	En amont et pendant le chantier	Maître d'ouvrage / Ecologue
Mesure MN-C3	Dérangement de la faune locale	Réduction	Non significatif	Choix d'une période optimale pour la réalisation des travaux	-	Chantier	Responsable SME / Maître d'ouvrage
Mesure MN- C3bis	Dérangement des chiroptères	Réduction	Non significatif	Choix d'une période optimale pour l'abattage des arbres	-	Chantier	Responsable SME / Maître d'ouvrage
Mesure MN-C4	Mortalité des chauves- souris	Evitement	Non significatif	Visite préventive de terrain et mise en place d'une procédure non-vulnérante d'abattage des arbres creux	1 500 € par arbre abattu	En amont de l'abattage des boisements	Maître d'ouvrage - Ecologue
Mesure MN-C5	Destruction d'une station floristique patrimoniale	Evitement	Non significatif	Préservation de la station de Narcisse des poètes	250 €	En amont et durant le chantier	Responsable SME / Maître d'ouvrage
Mesure MN-C6	Mortalité directe des amphibiens	Evitement / Réduction	Non significatif	Mise en défens des zones de terrassement et de fouilles au niveau des fondations des éoliennes et des zones de travaux d'élargissement des pistes d'accès	1 000 €	Pendant le chantier jusqu'au recouvrement des fouilles	Maître d'ouvrage - Ecologue
Mesure MN-C7	Écrasement ou recouvrement des amphibiens	Evitement / Réduction	Non significatif	Rebouchage du raccordement interne	Intégré aux coûts conventionnels	Chantier	Responsable SME / Maître d'ouvrage
Mesure MN-C8	Perte d'habitat pour les amphibiens et reptiles	Réduction/Compensation	Non significatif	Création d'habitats de refuges pour les amphibiens (phase terrestre) et les reptiles	Intégré aux coûts conventionnels	Durant les travaux de défrichement	Responsable SME / Maître d'ouvrage
Mesure MN-C9	Installation de plantes invasives par apport de terre végétale extérieure	Evitement	Non significatif	Eviter l'installation de plantes invasives	Intégré aux coûts conventionnels	Chantier	Responsable SME / Maître d'ouvrage
Mesure MN- C10	Destruction de zones humides	Compensation/accompagnement	Non significatif	Restauration de zones humides	Intégré aux coûts conventionnels	Chantier	Responsable SME / Maître d'ouvrage / Écologue

Tableau 12 : Synthèse des mesures prises pour le milieu naturel pendant la phase de chantier

Numéro	Impact brut	Туре	Impact résiduel	Description	Coût	Planning	Responsable
Mesure MN-E1	Attrait des chiroptères	Réduction	Non significatif	Adaptation de l'éclairage du parc	Intégré aux frais d'exploitation	Durant toute l'exploitation	Maître d'ouvrage
Mesure MN-E2	Collision/ barotraumatisme	Réduction	Non significatif	Programmation préventive du fonctionnement des éoliennes adaptée à l'activité chiroptère	Intégré aux frais d'exploitation	Durant toute l'exploitation	Maître d'ouvrage - Expert indépendant
Mesure MN-E3	Collision	Réduction	Non significatif	Réduire l'attractivité des plateformes des éoliennes pour le Milan noir	Intégré aux frais d'exploitation	Durant toute l'exploitation	Maître d'ouvrage - Expert indépendant
Mesure MN-E4	-	Suivi	-	Suivi règlementaire ICPE du comportement et de la mortalité post-implantation	41 500 € par an	2 fois par an pendant les 3 premières années puis tous les 10 ans	Maître d'ouvrage - Expert indépendant

Tableau 13 : Synthèse des mesures prises pour le milieu naturel pendant la phase d'exploitation

# **Table des illustrations**

#### Cartes

Carte 1 : Localisation du site d'implantation potentielle
Carte 2 : Vue aérienne du site d'implantation potentielle
Carte 3 : Aire d'étude utilisée pour l'étude des incidences Natura 2000
Carte 4 : Plan du projet de parc éolien retenu20
Carte 5 : Les Zones Spéciales de Conservation de l'aire d'étude éloignée23
Tableaux Tableaux
Tableau 1 : Principales caractéristiques du projet de parc éolien      19
Cableau 2 : Les sites Natura 2000 à l'échelle de l'aire d'étude éloignée
Cableau 3 : Habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site Natura 200027
Fableau 4 : Espèces végétales et/ou animales ayant justifié la désignation du site Natura 200027
Sableau 5 : Habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site Natura 200030
Sableau 6 : Espèces végétales et/ou animales ayant justifié la désignation du site Natura 200030
Sableau 7 : Habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site Natura 200033
Sableau 8 : Espèces végétales et/ou animales ayant justifié la désignation du site Natura 200033
Sableau 9 : Habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site Natura 200036
Sableau 10 : Espèces végétales et/ou animales ayant justifié la désignation du site Natura 200037
Sableau 11 : Mesures d'évitement et de réduction prises pendant la phase de conception du projet44
Tableau 12 : Synthèse des mesures prises pour le milieu naturel pendant la phase de chantier45
Tableau 13 : Synthèse des mesures prises pour le milieu naturel pendant la phase d'exploitation46
Figures
Figure 1 : Démarche Éviter, Réduire, Compenser43

# **Annexes**





NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance

Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

# FR7401141 - Mine de Chabannes et souterrains des Monts d'Ambazac

1. IDENTIFICATION DU SITE	. 1
2. LOCALISATION DU SITE	. 2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	
4. DESCRIPTION DU SITE	6
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	. <u> </u>
6. GESTION DU SITE	. 8

## 1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type 1.2 Code du site 1.3 Appellation du site

B (pSIC/SIC/ZSC) FR7401141 Mine de Chabannes et souterrains des Monts d'Ambazac

1.4 Date de compilation 1.5 Date d'actualisation

31/12/1995 07/04/2017

## 1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national			
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Limousin	MNHN - Service du Patrimoine Naturel			
www.developpement-durable.gouv.fr	www.limousin.developpement- durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr			
en3.en.deb.dgaln@developpement- durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr			

### 1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 31/08/1998 (Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 07/12/2004

(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 27/05/2009

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : <a href="http://www.legifrance.gouv.fr/jo\_pdf.do?">http://www.legifrance.gouv.fr/jo\_pdf.do?</a>

cidTexte=JORFTEXT000020763798

## 2. LOCALISATION DU SITE

## 2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

**Longitude**: 1,35972° **Latitude**: 45,95722°

2.2 Superficie totale 2.3 Pourcentage de superficie marine

692 ha Non concerné

## 2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
74	Limousin

## 2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
87	Haute-Vienne	100 %

#### 2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
87002	AMBAZAC
87122	RAZES
87183	SAINT-SYLVESTRE

## 2.7 Région(s) biogéographique(s)

Continentale (100%)

- 1/8 -



#### 3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

#### 3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'ann		Évaluation du site						
		Superficie Control Overline		Qualité des	A B C D	A B C		
Code	PF   (ha) (% de couverture)   Grottes [nombre]		données	Représent -ativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale	
4030 Landes sèches européennes				G	В	С	В	В
6410 Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)				G	В	С	С	С
6430 Mégaphorbiales hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin		0,41 (0,06 %)		G	В	С	В	В
6510 Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)		7,8 (1,13 %)		G	В	С	С	С
9120 Hétraies acidophiles atlantiques à sous-bois à llex et parfois à Taxus (Quercion robori-petraeae ou llici-Fagenion)		57,2 (8,27 %)		G	В	С	В	В

- PF: Forme prioritaire de l'habitat.

  Qualité des données : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).

  Représentativité : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».

  Superficie relative : A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 % .

  Conservation : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».

  Evaluation globale : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

## 3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site				
Groupe Code		Nom scientifique	Type Taille Unité Cat.		Taille		Cat.	Qualité des	A B C D		A B C	
Groupe	Code	Non Scientifique	Туре	Min	Max	Office	C R V P	données	Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
I	1083	<u>Lucanus cervus</u>	р			i	Р	G	С	В	С	В
М	1303	Rhinolophus hipposideros	р	6	21	i	Р	G	С	В	С	В





М	1304	Rhinolophus ferrumequinum	р	5	16	i	Р	G	С	В	С	В
М	1307	Myotis blythii	р	0	1	i	Р	G	С	В	С	В
М	1308	Barbastella barbastellus	р	1	6	i	Р	G	С	В	С	В
М	1321	Myotis emarginatus	р	0	20	i	Р	G	С	В	С	В
М	1323	Myotis bechsteinii	р	0	2	i	Р	G	С	В	С	В
М	1324	Myotis myotis	w	100	280	i	Р	G	С	В	С	В
М	1324	Myotis myotis	r	90	258	i	Р	G	С	В	С	В
М	1355	Lutra lutra	р			i	Р	G	С	В	С	В

- Groupe: A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poiseaux, F = Poi

#### 3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Pop	ulation pré	sente sur le	site	Motivation					
Groupe	Code	Nom scientifique	Та	ille	Unité	Cat.	Annexe	Dir. Hab.		Autres ca	atégories	
Groupe	Code	Non Scientinque	Min	Max	Office	C R V P	IV	V	А	В	С	D
М		Myotis mystacinus	20	60	i	Р	Х		Х		Х	
М		Myotis nattereri	3	15	i	Р	Х		Х		Х	
М		Myotis daubentoni	5	14	i	Р	Х					Х
М		Plecotus auritus			i	Р	Х		Х		Х	
М		Plecotus austriacus			i	Р	Х		Х		Х	

- 3/8 -- 4/8 -



М	Myotis alcathoe	0	1	i		Х		Х	
О	Pipistrellus sp	2	2	i	Р	Х			х

- Groupe: A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
   Unité: i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km. grids10x10 = Grille 10x10 km. grids5x6 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
   Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.): C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
   Motivation: IV, V: annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats»); A : liste rouge nationale; B : espèce endémique; C : conventions internationales; D : autres raisons.

- 5/8 -



## 4. DESCRIPTION DU SITE

#### 4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	5 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	25 %
N12 : Cultures céréalières extensives (incluant les cultures en rotation avec une jachère régulière)	5 %
N14 : Prairies ameliorées	10 %
N16 : Forêts caducifoliées	25 %
N17 : Forêts de résineux	15 %
N19 : Forêts mixtes	5 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	10 %

## Autres caractéristiques du site

Ce site est constitué, entre autres, d'anciennes galeries minières qui ne sont plus exploitées.

Vulnérabilité : Le principal risque est le comblement de ces cavités sans aucune précaution (système de grilles) et la dégradation des habitats de chasse.

## 4.2 Qualité et importance

Situés dans les monts d'Ambazac, ces cavités et boyaux miniers disposent de populations denses de certaines espèces de chauves-souris.

Grande richesse en termes d'hibernation dans un espace limité.

Intérêt supplémentaire du fait de la proximité de sites de reproduction et d'hibernation.

## 4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidence	s négatives			
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
Н	A04.03	Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage		В
Н	A07	Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques		В
Н	B01	Plantation forestière en milieu ouvert		В
Н	G05.08	Fermeture de grottes ou de galeries		В
Н	L07	Tempête, cyclone		В
L	D02.01	Lignes électriques et téléphoniques		В
L	E01.02	Urbanisation discontinue		В

- 6/8 -



L	G02.03	Stade	В	
L	G05.01	Piétinement, surfréquentation	В	
L	J02.06	Captages des eaux de surface	В	
М	A01	Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)	В	
М	D01.02	Routes, autoroutes	В	
М	F03.01	Chasse	В	
М	G01.02	Randonnée, équitation et véhicules non-motorisés	В	
М	G01.03	Véhicules motorisés	В	
М	G05.04	Vandalisme	В	

## Incidences positives

Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
Н	A04	Pâturage		В
L	D01.05	Pont, viaduc		В
М	C01.04	Mines		В
М	D01.01	Sentiers, chemins, pistes cyclables (y compris route forestière)		В
М	E01.03	Habitations dispersées		В

<sup>•</sup> Importance : H = grande, M = moyenne, L = faible.

## 4.4 Régime de propriété

Туре	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	90 %
Concessions privatives du domaine public	10 %

## 4.5 Documentation

Inventaire ZNIEFF 2000 DOCOB 2002 (GMHL) Etude Habitats et flore CBNMC (2003)

Lien(s):

## 5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
00	Aucune protection	100 %

Date d'édition : 25/10/2017

Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.

<a href="http://inpn.mnhn.fir/site/natura2000/FR7401141">http://inpn.mnhn.fir/site/natura2000/FR7401141</a>

#### 5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Designes aux III	rveaux fiational et regional .		
Code	Appellation du site	Туре	Pourcentage de couverture
Désignés au niv	reau international :		
Туре	Appellation du site	Туре	Pourcentage de couverture
5.3 Désignation	on du site		

## 6. GESTION DU SITE

## 6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation: GMHL

Adresse: Pôle Nature Limousin - ZA du Moulin Cheyroux 87700 Aixe-

sur-Vienne

Courriel: gmhl@gmhl.asso.fr

## 6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité?
--

X Oui	Nom: Docob - Mine de Chabannes et souterrains des Monts d'Ambazac Lien: http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/mines-de-chabannes-et-souterrains-des-monts-d-a1571.html
Non,	mais un plan de gestion est en préparation.
Non	

### 6.3 Mesures de conservation

- 7/8 -

<sup>•</sup> Pollution: N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.

<sup>•</sup> Intérieur / Extérieur : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.





NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES

Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

# FR7401147 - Vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours et affluents

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	
4. DESCRIPTION DU SITE	9
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	<u>1</u>
6. GESTION DU SITE	1

## 1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type 1.2 Code du site 1.3 Appellation du site

B (pSIC/SIC/ZSC) FR7401147 Vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours et

affluents

1.4 Date de compilation 1.5 Date d'actualisation

31/12/1995 27/02/2017

## 1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Limousin	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.limousin.developpement- durable.gouv.fr	<u>www.mnhn.fr</u> <u>www.spn.mnhn.fr</u>
en3.en.deb.dgaln@developpement- durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

### 1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 31/03/2002 (Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE: 13/11/2007 (Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 13/04/2007

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : http://www.legifrance.gouv.fr/jo\_pdf.do? cidTexte=JORFTEXT000000618244

## 2. LOCALISATION DU SITE

## 2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Latitude: 46,1275° Longitude: 1,25583°

2.2 Superficie totale 2.3 Pourcentage de superficie marine

3560 ha Non concerné

## 2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
74	Limousin

## 2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
23	Creuse	10 %
87	Haute-Vienne	90 %

#### 2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
23006	ARRENES
87007	BALLEDENT
87008	BAZEUGE (LA)
87011	BELLAC
87012	BERNEUIL
87013	BERSAC-SUR-RIVALIER
87014	BESSINES-SUR-GARTEMPE
87017	BLANZAC
87018	BLOND
87022	BREUILAUFA
23033	BRIONNE (LA)
·	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·

- 1/11 -- 2/11 -

Date d'édition : 25/10/2017 rs issues de la dernière base transmise à la Commission européenne. http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR7401147	
---	--

87028	BUSSIERE-POITEVINE
23047	CHAMBORAND
87033	CHAMBORET
23052	CHAPELLE-TAILLEFERT (LA)
87041	CHATEAUPONSAC
87052	CROIX-SUR-GARTEMPE (LA)
87055	DARNAC
87056	DINSAC
87059	DORAT (LE)
87061	DROUX
87067	FOLLES
23088	GARTEMPE
23095	GRAND-BOURG (LE)
23096	GUERET
87083	LAURIERE
23107	LEPINAS
23111	LIZIERES
87089	MAGNAC-LAVAL
23118	MAISONNISSES
23132	MONTAIGUT-LE-BLANC
87109	ORADOUR-SAINT-GENEST
23150	PEYRABOUT
87116	PEYRAT-DE-BELLAC
87121	RANCON
87139	SAINT-BONNET-DE-BELLAC
23186	SAINT-CHRISTOPHE
23191	SAINT-ELOI
23192	SAINT-ETIENNE-DE-FURSAC
23200	SAINT-GOUSSAUD
23208	SAINT-LEGER-LE-GUERETOIS
87172	SAINT-OUEN-SUR-GARTEMPE
23231	SAINT-PIERRE-DE-FURSAC
23235	SAINT-PRIEST-LA-FEUILLE
23242	SAINT-SILVAIN-MONTAIGUT
87179	SAINT-SORNIN-LA-MARCHE

87180	SAINT-SORNIN-LEULAC
87181	SAINT-SULPICE-LAURIERE
23248	SAINT-VICTOR-EN-MARCHE
23168	SARDENT
23170	SAVENNES
87196	THIAT
87198	VAULRY

2.7 Région(s) biogéographique(s) Continentale (100%)

- 3/11 -- 4/11 -



## 3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

#### 3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'anno	exe I				Évaluation du site					
	PF	Superficie (ha)	Grottes	Qualité des	A B C D		A B C			
Code		(% de couverture)	[nombre]	données	Représent -ativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale		
3130  Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea		0,01 (0 %)		G	С	С	В	С		
3140 Eaux oligomésotrophes calcaires avec végetation benthique à Chara spp.		0,05 (0 %)		М	С	С	В	С		
3150 Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition		3,28 (0,08 %)		G	С	С	В	В		
3260 Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végetation du Ranunculion fluitantis et du Calitricho-Batrachion		4,07 (0,11 %)		М	В	С	В	В		
4010 Landes humides atlantiques septentrionales à Erica tetralix		0,98 (0,03 %)		Р	В	С	С	С		
4030 Landes seches européennes		46,36 (1,3 %)		G	В	С	С	С		
6230  Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)	Х	1,1 (0,03 %)		G	С	С	С	С		
6410 Prairies à Molinia sur sois calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)		33,93 (0,95 %)		G	В	С	В	В		
6430 Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin		52,91 (1,49 %)		G	С	С	В	С		
6510 Prairies maigres de fauche de basse allitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)		20,81 (0,58 %)		G	С	С	С	С		
91E0 Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)	Х	17,74 (0,5 %)		G	В	С	С	С		
9120 Hétraies acidophiles atlantiques à sous-bois à llex et parfois à Taxus (Quercion robori-petraeae ou llici-Fagenion)		5,95 (0,17 %)		G	В	С	С	В		
9180	Х	0,39		G	С	С	С	c - 5/11 -		



PF: Forme prioritaire de l'habitat.

• Qualité des données : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).

• Représentativité : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».

• Superficie relative : A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 %.

• Conservation : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne» / réduite».

• Evaluation globale : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

(0,01 %)

#### 3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce				Population présente sur le site							Évaluation du site				
Crauna	Code			Taille		Unité	Cat.	Qualité des	A B C D A B C		A B C				
Groupe	Code	Nom scientifique	Туре	Min	Max	Unite	C R V P	données	Pop.	Cons.	Isol.	Glob.			
ı	1029	Margaritifera margaritifera	р	300	500	i	V	G	С	С	А	С			
ı	1032	Unio crassus	р			i	Р	DD	D						
I	1041	Oxygastra curtisii	р			i	R	М	С	В	С	В			
ı	1044	Coenagrion mercuriale	р			i	С	М	С	В	С	В			
I	1060	<u>Lycaena dispar</u>	р			i	R	М	С	В	С	В			
ı	1065	Euphydryas aurinia	р			i	R	М	С	В	С	В			
I	1083	<u>Lucanus cervus</u>	р			i	Р	DD	С	В	С	В			
I	1084	Osmoderma eremita	р			i	R	М	С	С	С	С			
I	1088	Cerambyx cerdo	р			i	Р	DD	D						
I	1092	<u>Austropotamobius pallipes</u>	р			i	V	М	С	С	С	С			
F	1095	Petromyzon marinus	р			i	R	Р	С	С	С	С			
F	1096	Lampetra planeri	р			i	С	М	С	В	С	С			
F	1106	<u>Salmo salar</u>	г	300	500	i	R	М	С	С	С	С			
F	1163	<u>Cottus gobio</u>	р			i	С	DD	С	В	С	В			
А	1193	Bombina variegata	р	200	300	i	R	М	С	В	С	С			

- 6/11 -





- 7/11 -

М	1303	Rhinolophus hipposideros	w	150	300	i	С	G	С	С	С	С
М	1303	Rhinolophus hipposideros	r	0	150	i	Р	G	С	С	С	С
М	1304	Rhinolophus ferrumequinum	w	5	10	i	V	G	С	С	С	С
М	1308	Barbastella barbastellus	w			i	R	DD	С	В	С	В
М	1323	Myotis bechsteinii	w			i	R	DD	С	В	С	В
М	1324	Myotis myotis	w			i	R	G	С	В	С	С
М	1324	Myotis myotis	r	400	800	i	R	G	С	В	С	С
М	1337	Castor fiber	р	2	4	i	R	G	С	В	С	В
М	1355	<u>Lutra lutra</u>	р	2	5	i	С	G	С	В	С	В
Р	6216	Hamatocaulis vernicosus	р			i	٧	DD	D			

- Groupe: A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertebrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.

  Type: p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).

  Unité: 1 = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m², bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km. grids10x10 = Grille 10x10 km. grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km. localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavites rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de tronos, tufts = Touffes.

  Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.): C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.

  Qualité des données: G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M =«Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.

  Population: A = 100 ≥ p > 15 %; B = 15 ≥ p > 2 %; C = 2 ≥ p > 0 %; D = Non significative.

  Conservation: A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Moyenne" réduite».

  Isolement: A = population (presque) isolée; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.

  Evaluation globale: A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative».

#### 3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation						
Groupo	Code Nom scientifique	Nom cojentifique	Та	ille	Unité	Unitá	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
Groupe		Nom Scientifique	Min	Max		C R V P	IV	V	А	В	С	D	
В		Pernis apivorus			i	Р			Х		Х		
В		Circus cyaneus			i	Р			Х		Х		
В		Accipiter nisus			i	Р			Х		Х		





В	Dendrocopos medius		i	Р		Х	Х	
В	Dendrocopos minor		i	Р		Х	Х	
В	<u>Cinclus cinclus</u>		i	Р		Х	Х	
В	Acrocephalus scirpaceus		i	Р		Х	Х	
В	Emberiza schoeniclus		i	Р		Х	Х	
F	Salmo trutta fario		i	Р				Х
I	Hipparchia semele		i	Р		Х		
I	Hipparchia statilinus		i	Р		Х		
Р	<u>Hypericum linariifolium</u>		i	Р				Х

Groupe: A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifers, P = Plantes, R = Reptiles.

Unité: i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.

Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.): C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.

Motivation: IV, V: annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats»); A : liste rouge nationale; B : espèce endémique; C : conventions internationales; D : autres raisons.

- 8/11 -



[code]

[i|o|b]

## 4. DESCRIPTION DU SITE

#### 4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	55 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	6 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	1 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	1 %
N16 : Forêts caducifoliées	30 %
N22 : Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	5 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	2 %

### Autres caractéristiques du site

Un plan de réintroduction du Saumon atlantique a été lancé dans les années 80.

Vulnérabilité: Avec l'effacement du barrage de Maison Rouge, le principal obstacle pour la remontée du saumon est maintenant levé. Il convient cependant de surveiller la qualité de l'eau et d'éviter les coupes rases pour les habitats forestiers présents.

## 4.2 Qualité et importance

La Gartempe prend sa source dans le canton d'Ahun en Creuse (600m d'altitude) et conserve son allure de rivière rapide en traversant le département de la Haute Vienne, malgré des pentes moindres. Son intérêt essentiel résulte de la présence du saumon atlantique pour lequel un plan de réintroduction est actuellement en cours. Mais, ce site dispose également d'habitats trés intéressants en bon état de conservation. Il s'agit des stations les plus NW pour Cytisus purgans.

## 4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives					
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]	
Н	A07	Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques		В	
Н	A08	Fertilisation		В	
Н	B02.02	Coupe forestière (éclaircie, coupe rase )		I	
Н	B02.04	Elimination des arbres morts ou dépérissants		ı	
L	A04.01	Pâturage intensif		В	
L	A05.02	Dépôt d'aliments pour le bétail		I	
L	A10	Remembrement agricole		ı	
L	B01	Plantation forestière en milieu ouvert		I	

L	G01.03	Véhicules motorisés		ı
L	G05.08	Fermeture de grottes ou de galeries		В
L	J02	Changements des conditions hydrauliques induits par l'homme		В
М	A01	Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)		I
М	A02.01	Intensification agricole		В
М	A04.03	Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage		I
М	B04	Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques (sylviculture)		В
М	B05	Utilisation de fertilisants (sylviculture)		В
М	D01.01	Sentiers, chemins, pistes cyclables (y compris route forestière)		В
М	H01.05	Pollution diffuse des eaux de surface due aux activités agricoles ou forestières		В
М	H06.03	Réchauffement des masses d'eau (pollution thermique)		В
М	101	Espèces exotiques envahissantes		В
Incidence	s positives	•		
Importance	Menaces et	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur

#### • Importance : H = grande, M = moyenne, L = faible.

pressions [code]

Pâturage extensif

Fauche non intensive

## 4.4 Régime de propriété

A04.02

A03.02

Н

Туре	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	88 %
Domaine privé communal	7 %
Domaine public communal	5 %

## 4.5 Documentation

Inventaire ZNIEFF 2000 DOCOB 2003 (CREN)

Lien(s):

- 9/11 -- 10/11 -

<sup>•</sup> Pollution: N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.

<sup>•</sup> Intérieur / Extérieur : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux



## 5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
31	Site inscrit selon la loi de 1930	5 %
38	Arrêté de protection de biotope, d#habitat naturel ou de site d#intérêt géologique	20 %

## 5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Туре	Pourcentage de couverture
31	SITE INSCRIT	+	5%
38	Rivière la Gartempe	+	20%

## Désignés au niveau international :

Туре	Appellation du site	Туре	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	------------------------------

## 5.3 Désignation du site

## 6. GESTION DU SITE

## 6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation: CEN Limousin

Adresse: 6 ruelle du Theil 87510 Saint-Gence
Courriel: ygrugier@conservatoirelimousin.com

## 6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité?

X Oui	Nom : Docob - Vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours et affluents Lien : <a href="http://natura2000.mnhn.fr/uploads/doc/PRODBIOTOP/1104_87-FR7401147-Docob-ValléeGartempe.pdf">http://natura2000.mnhn.fr/uploads/doc/PRODBIOTOP/1104_87-FR7401147-Docob-ValléeGartempe.pdf</a>
Non,	mais un plan de gestion est en préparation.
Non	

## 6.3 Mesures de conservation





NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES

Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

## FR7401135 - Tourbière de la source du ruisseau des Dauges

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	<u>2</u>
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	
4. DESCRIPTION DU SITE	<u>10</u>
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	<u>12</u>
6. GESTION DU SITE	<u>12</u>

## 1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type 1.2 Code du site 1.3 Appellation du site

B (pSIC/SIC/ZSC) FR7401135 Tourbière de la source du ruisseau des Dauges

1.4 Date de compilation 1.5 Date d'actualisation

31/12/1995 04/04/2017

## 1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national	
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Limousin	MNHN - Service du Patrimoine Naturel	
www.developpement-durable.gouv.fr	www.limousin.developpement- durable.gouv.fr	<u>www.mnhn.fr</u> <u>www.spn.mnhn.fr</u>	
en3.en.deb.dgaln@developpement- durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr	

#### 1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 31/03/2002

(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 03/12/2014 (Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 09/12/2016

 $\label{eq:total_control_control} \textbf{Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC: $\underline{\text{https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?}}$$ cidTexte=JORFTEXT000033606931\&dateTexte=$\underline{\text{Note pour la désignation comme ZSC: }\underline{\text{https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?}}$$ cidTexte=JORFTEXT000033606931\&dateTexte=$\underline{\text{Note pour la désignation comme ZSC: }\underline{\text{https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?}}$$ cidTexte=$\underline{\text{Note pour la désignation comme ZSC: }\underline{\text{https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?}}$$ cidTexte=$\underline{\text{Note pour la désignation comme ZSC: }\underline{\text{https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?}}}$$ cidTexte=$\underline{\text{Note pour la désignation comme ZSC: }\underline{\text{https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?}}}$ 

#### 2. LOCALISATION DU SITE

## 2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude: 1,4175° Latitude: 46,01444°

2.2 Superficie totale 2.3 Pourcentage de superficie marine

646 ha 0%

## 2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
74	Limousin

## 2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
87	Haute-Vienne	100 %

#### 2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
87002	AMBAZAC
87157	SAINT-LAURENT-LES-EGLISES
87159	SAINT-LEGER-LA-MONTAGNE
87183	SAINT-SYLVESTRE

## 2.7 Région(s) biogéographique(s)

Continentale (100%)

- 1/13 -



#### 3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

#### 3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'anno		Évaluation du site						
		Superficie (ha)	Grottes	Qualité des	A B C D		A B C	
Code	PF	(% de couverture)	[nombre]	données	Représent -ativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
3130  Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea		0,06 (0,01 %)		G	D			
3260 Rivières des etages planitiaire à montagnard avec végetation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion		0,5 (0,08 %)		G	D			
4010 Landes humides atlantiques septentrionales à Erica tetralix		0,4 (0,06 %)		G	D			В
4030 Landes sèches européennes		10,3 (1,66 %)		G	В	С	С	В
5130 Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires		0,1 (0,02 %)		G	D			
6230  Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)	Х	36,5 (5,89 %)		G	В	В	В	С
6410 Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)		30,5 (4,92 %)		G	В	В	В	В
7110 Tourbieres hautes actives	Х	21,7 (3.5 %)		G	В	С	В	С
7.120. Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle		3,4 (0,55 %)		G	В	С	С	В
7 <u>1140</u> Tourbières de transition et tremblantes		1,1 (0,18 %)		G	В	С	В	В
7150 Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion		0,1 (0,02 %)		Р	А	С	С	В
91D0 Tourbières boisées	Х	1,4 (0,23 %)		G	В	С	В	В
9120		183		G	А	С	В	A - 3/13 -



- PF: Forme prioritaire de l'habitat.

   Qualité des données : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).

   Représentativité : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».

   Superficie relative : A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 %.

   Conservation : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».

   Evaluation globale : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

(28,33 %)

#### 3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

		Espèce		Pop	oulation prés	sente sur le	site		Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Туре	Та	ille	Unité	Cat.	Qualité des	A B C D		A B C		
Groupe	Code	Non Scentingue	Туре	Min	Max	Office		données	Pop.	Cons.	Isol.	Glob.	
I	1044	Coenagrion mercuriale	р			i	Р	DD	С	В	С	В	
I	1065	<u>Euphydryas aurinia</u>	р			i	Р	DD	С	В	С	В	
I	1083	<u>Lucanus cervus</u>	р			i	С	G	С	В	С	В	
М	1303	Rhinolophus hipposideros	w	5	10	adults	Р	G	С	С	С	С	
М	1304	Rhinolophus ferrumequinum	w	1	10	adults	V	М	D				
М	1308	Barbastella barbastellus	С			i	Р	G	С	В	С	В	
М	1323	Myotis bechsteinii	w	1	10	adults	Р	G	D				
М	1323	Myotis bechsteinii	р			i	Р	DD	С	В	С	В	
М	1324	Myotis myotis	р	1	10	i	Р	G	D				
М	1355	Lutra lutra	С			i	Р	DD	С	В	С	В	
Р	1385	Bruchia vogesiaca	р			i	Р	G	С	В	В	С	

- Groupe: A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.

  Type: p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).

  Unité: i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m², bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.

  Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.): C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.

  Qualité des données: G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M =«Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.

  Population: A = 100 ≥ p > 15 %; B = 15 ≥ p > 2 %; C = 2 ≥ p > 0 %; D = Non significative.

- 4/13 -

Date d'édition : 25/10/2
Données issues de la demière base transmise à la Commission europée http://inpn.mnlm.fr/site/natura/2000/FR740/

Conservation: A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Moyenne / réduite».
 Isolement: A = population (presque) isolée; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
 Evaluation globale: A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative».

## 3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

		Espèce	Pop	oulation pré	sente sur le	site			Motivation				
Groupe	Code	Nom scientifique	Та	ille	Unité	Cat.	Annexe	Dir. Hab.	Autres catégories				
Groupe	Code	Noni Scientinque	Min	Max	Office	C R V P	IV	V	Α	В	С	D	
А	A Salamandra salamandra					Р			Х				
А		Triturus helveticus				Р							
А		Triturus marmoratus				Р	Х		Х		Х		
А		Alytes obstetricans almogavarii				Р	Х		Х				
Α		<u>Bufo bufo</u>				Р			Х		Х		
А		Rana dalmatina				Р	Х		Х		Х		
В		<u>Pernis apivorus</u>			р	Р			Х		Х		
В		Caprimulgus europaeus			i	Р			Х		Х		
В		Alcedo atthis			р	Р			Х		Х		
В		Dryocopus martius			i	Р			Х		Х		
В		Dendrocopos medius	1	10	р	Р			Х		Х		
В		Lullula arborea arborea	1	10	р	Р	Х		Х				
В		Anthus pratensis			i	Р			Х		Х		
В		<u>Lanius collurio</u>	1	10					Х				
В		Locustella naevia			i	Р			Х		Х		
В		Emberiza cia	i P		Р			Х		Х			
I		Parabemus fossor			i	Р						х	

Date d'édition : 25/10/2017 Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne. http://impn.mnhn.fr/site/natura/2000/FR/401135

▣	協	١Œ	]
	H).	28	ŝ
Ä	T.	-6	è
ш		N,	۲

I	Carterocephalus palaemon			Р		Х	Х	
İ	Pseudophilotes baton baton			Р				
I	Maculinea arion		i	Р	Х	Х		
I	Plebejus argus argus			Р				
I	<u>Colias hyale</u>			Р		Х		
I	Calopteryx xanthostoma			Р				
I	Coenagrion scitulum			Р			Х	
I	Lestes barbarus			Р				
I	Lestes dryas						Х	
I	Gomphus simillimus							
I	Sympetrum danae			Р			Х	
I	Sympetrum meridionale			Р				
İ	Sympetrum vulgatum			Р				
I	Epitheca bimaculata			Р			Х	
İ	Somatochlora flavomaculata			Р				
I	Somatochlora arctica		i	Р				Х
I	<u>Aeshna grandis</u>			Р			Х	
I	<u>Aeshna affinis</u>			Р				
İ	Phaneroptera falcata							
I	Metrioptera brachyptera		i	Р				Х
I	Pteronemobius heydenii			Р				
I	Chorthippus binotatus		i	Р				Х
ı	Chorthippus montanus		i	Р				Х

- 5/13 -





1	Thersamolycaena alciphron			Р					
1	Cupido minimus minimus			Р					
М	Erinaceus europaeus		i	Р			Х	Х	
М	Neomys ciliatus	1	i	Р					
М	Eptesicus serotine		i	Р	Х		Х		Х
М	Myotis mystacinus		i	Р			Х	Х	
М	Myotis nattereri		i	Р	Х		Х	Х	
М	Myotis daubentoni		i	Р			Х		
М	Pipistrellus pipistrellus		i	С	Х		Х	Х	
М	Pipistrellus kuhli		i	С					
М	Plecotus austriacus		i	Р	Х		Х	Х	
М	Muscardinus avellanarius			Р	Х		Х	Х	
Р	Leucobryum glaucum			Р		Х		Х	
Р	Splachnum ampullaceum		i	Р					Х
Р	Gymnocolea inflata		localities	Р					Х
Р	Jamesoniella undulifolia		i	Р					Х
Р	Cladopodiella fluitans		localities	Р					Х
Р	Calypogeia muelleriana		localities	Р					Х
Р	Sphagnum capillifolium			Р				Х	
Р	Sphagnum compactum			Р		Х		Х	
Р	Sphagnum cuspidatum			Р				Х	
Р	Sphagnum inundatum			Р		Х		Х	
Р	Sphagnum fallax			Р				х	Х

Р	Sphagnum flexuosum			Р		Х		Х	
Р	Sphagnum auriculatum			Р				Х	
Р	Sphagnum palustre							Х	
Р	Sphagnum papillosum			Р		Х		Х	
Р	Sphagnum rubellum			Р		Х		Х	
Р	Sphagnum subnitens			Р		Х		Х	
Р	Sphagnum subsecundum			Р		Х		Х	
Р	Sphagnum tenellum			Р		Х		Х	
Р	Drosera intermedia		i	Р					Х
Р	<u>Drosera rotundifolia</u>		i	Р					Х
Р	Dryopteris x deweveri		i	Р				Х	Х
Р	Littorella uniflora		localities	R				Х	Х
Р	Lycopodiella inundata		i	Р			Х		
Р	Lycopodium clavatum		i	Р					Х
Р	Oreopteris limbosperma		localities	Р				Х	Х
Р	Phegopteris connectilis		i	Р				Х	Х
Р	Rhynchospora fusca		i	Р					Х
Р	Sibthorpia europaea		i	Р				Х	Х
Р	Spiranthes aestivalis		i	Р	Х		Х	Х	
Р	Huperzia selago subsp. appressa		localities	Р					Х
R	Lacerta agilis		i	Р	Х		Х	Х	
R	Lacerta bilineata			Р			Х	Х	
R	Lacerta vivipara		i	Р					Х



R	Podarcis muralis		i	Р	Х	Х	Х	
R	Coluber viridiflavus		i	Р	Х	Х		
R	Coronella austriaca		i	Р	х	х	Х	

- Groupe: A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertebrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
   Unité: i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km. grids10x10 = Grille 10x10 km. grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
   Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.): C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
   Motivation: IV, V: annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats»); A : liste rouge nationale; B : espèce endémique; C : conventions internationales; D : autres raisons.

- 9/13 -





#### 4. DESCRIPTION DU SITE

## 4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	1 %
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	32 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	30 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	1 %
N15 : Autres terres arables	2 %
N16 : Forêts caducifoliées	20 %
N17 : Forêts de résineux	14 %

#### Autres caractéristiques du site

Présence d'anciennes galeries minières souterraines de la COGEMA.

Vulnérabilité : Le site était historiquement entretenu par le pâturage extensif bovins. L'abandon de cette pratique a conduit à un enfrichement qui a mis en péril les espèces présentes. L'animation mise en place sur le périmètre initial(remise en place du pâturage, réouverture de milieux) a permis de sécuriser le site, mais ce périmètre initial (correspondant à celui de la RNN) est trop limité pour permettre un fonctionnement optimal des écosystèmes. le maintien du pâturage sur le nouveau périmètre du site est une priorité de gestion. Du fait de son extension le site incorpore desormais des boisements de feuillus (notamment des hêtraies) qui constituent partiellement un habitat prioritaire et en totalité un habitat d'espèces prioritaires. La coupe non raisonnée de ces boisements est devenue un enjeu important sur le site. Le site est par aileurs exposé aux dégats que pourrait causer l'importance des effectifs de sangliers.

### 4.2 Qualité et importance

La tourbière des Dauges occupe le fond d'une alvéole granitique. Cette tourbière, proche de Limoges, a été une des premières prospectées et fait l'objet d'un suivi scientifique depuis de nombreuses années (début des années 70). On y note la présence de nombreuses (plus de 90) espèces animales et végétales protégées sur le plan national et régional.

La Tourbière des Dauges a de ce fait fait l'objet d'un classement en RNN. Le Comité de Pilotage du site Natura 2000 et le Comité Consultatif de la réserve nationale ont proposé l'extension du site Natura 2000 qui s'étend désormais sur 646 ha au centre desquels se trouve la RNN de la tourbière des Dauges.

#### 4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives										
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]						
Н	A04.03	Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage		I						
Н	B01.02	Plantation forestière en terrain ouvert (espèces allochtones)		I						
Н	B02.02	Coupe forestière (éclaircie, coupe rase )		I						
Н	F04	Prélèvements sur la flore		I						

- 10/13 -



L	D01.01	Sentiers, chemins, pistes cyclables (y compris route forestière)	I
L	D02.01	Lignes électriques et téléphoniques	ı
М	B02.03	Elimination du sous-bois	I
М	B02.04	Elimination des arbres morts ou dépérissants	ı
M	В03	Exploitation forestière sans reboisement ou régénération naturelle	I
М	G01.03	Véhicules motorisés	ı
M	102	Espèces autochtones problématiques	В

#### Incidences positives

Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
Н	A04.02	Pâturage extensif		I
Н	B02.05	Production forestière non intensive (en laissant les arbres morts ou dépérissants sur pied)		I

- Importance : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- Pollution: N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- Intérieur / Extérieur : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

## 4.4 Régime de propriété

Туре	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	78 %
Propriété d'une association, groupement ou société	2 %
Collectivité territoriale	10 %
Domaine communal	10 %

### 4.5 Documentation

Suivis écologiques, 1983/1992 (AULEPE)

Plan de gestion, 1994 (CREN)

La végétation vasculaire de la tourbière des Dauges, 1998 (M. BOTINEAU, A. GHESTEM, A. VILKS)

Livret guide, 1999 (AULEPE), Inventaire ZNIEFF 2000,

Plaquette officielle de la RNN (CEN Limousin)

Plan de gestion de la réserve naturelle, 2004 (CREN),

Plus diverses études entre 1995 et 2002,

Document d'Objectif 2009-2013 (CEN Limousin)

Plan de gestion de la RNN de la Tourbière des Dauges 2008-2012 (CEN Limousin)

Lien(s):





## 5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
36	Réserve naturelle nationale	35 %
38	Arrêté de protection de biotope, d#habitat naturel ou de site d#intérêt géologique	35 %
52	Réserve de chasse et de faune sauvage d'ACCA	12 %

#### 5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Туре	Pourcentage de couverture
36	Tourbière des Dauges	+	100%

#### Désignés au niveau international :

Туре	Appellation du site	Туре	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	------------------------------

#### 5.3 Désignation du site

Le site Natura 2000 de la tourbière des Dauges (650 ha) couvre 100% de la superficie de la RNN de la tourbière des Dauges (214 ha) qui correspond au périmètre initial du site Natura 2000.

Ce périmètre intial fait aussi l'objet d'un arrêté préfectoral de protection de biotope depuis 1982.

Au coeur de ce périmètre, l'association communale de chasse de St Léger la Montagne a aussi créer une réserve de chasse.

#### 6. GESTION DU SITE

#### 6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation: Conservatoire d'Espaces Naturels du Limousin

Adresse: 6 rue du Theuil 87510 St Gence
Courriel: alebrun@conservatoirelimousin.com

Organisation : Maison de la Réserve de la Tourbière des Dauges

Adresse : Sauvagnac 87340 St-Léger-la-Montagne Courriel : rndauges@conservatoirelimousin.com

#### 6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

- 11/13 -



X Oui	Nom : Doument d'objectif Site Natura 2000 Tourbière des Dauges
	Lien: http://natura2000.mnhn.fr/uploads/doc/
	PRODBIOTOP/1097_docob_tourbiere_dauges.pdf
Non,	mais un plan de gestion est en préparation.
Non	
6.3 Mesi	ures de conservation
Plan de	gestion de la réserve naturelle (2015)





NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES

Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

## FR7401146 - Vallée du Taurion et affluents

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	<u>2</u>
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	
4. DESCRIPTION DU SITE	<u>9</u>
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	<u>11</u>
6. GESTION DU SITE	<u>11</u>

## 1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type 1.2 Code du site 1.3 Appellation du site B (pSIC/SIC/ZSC) FR7401146 Vallée du Taurion et affluents

1.4 Date de compilation 1.5 Date d'actualisation

31/12/1995 04/05/2017

## 1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national	
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Limousin	MNHN - Service du Patrimoine Naturel	
www.developpement-durable.gouv.fr	www.limousin.developpement- durable.gouv.fr	<u>www.mnhn.fr</u> www.spn.mnhn.fr	
en3.en.deb.dgaln@developpement- durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr	

## 1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 31/08/1998

(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 22/12/2009 (Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 27/05/2009

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : <a href="http://www.legifrance.gouv.fr/jo\_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000020763803">http://www.legifrance.gouv.fr/jo\_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000020763803</a>

## 2. LOCALISATION DU SITE

## 2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

**Longitude**: 1,79389° **Latitude**: 45,9975°

2.2 Superficie totale 2.3 Pourcentage de superficie marine

5000 ha Non concerné

## 2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
74	Limousin

## 2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
23	Creuse	90 %
87	Haute-Vienne	10 %

#### 2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
87002	AMBAZAC
23010	AUGERES
23011	AULON
23014	AZAT-CHATENET
23016	BANIZE
87016	BILLANGES (LES)
23027	BOSMOREAU-LES-MINES
23030	BOURGANEUF
23042	CEYROUX
23056	CHATELUS-LE-MARCHEIX
87042	CHATENET-EN-DOGNON (LE)
23060	CHAVANAT
23090	GENTIOUX-PIGEROLLES

- 1/11 -



23099	JANAILLAT
23122	MANSAT-LA-COURRIERE
23126	MASBARAUD-MERIGNAT
23133	MONTBOUCHER
23134	MONTEIL-AU-VICOMTE (LE)
23144	NOUAILLE (LA)
23155	PONTARION
23157	POUGE (LA)
23165	ROYERE-DE-VASSIVIERE
23181	SAINT-AMAND-JARTOUDEIX
23189	SAINT-DIZIER-LEYRENNE
23191	SAINT-ELOI
23197	SAINT-GEORGES-LA-POUGE
23202	SAINT-HILAIRE-LE-CHATEAU
87157	SAINT-LAURENT-LES-EGLISES
23212	SAINT-MARC-A-LOUBAUD
23217	SAINT-MARTIN-SAINTE-CATHERINE
87167	SAINT-MARTIN-TERRESSUS
23222	SAINT-MICHEL-DE-VEISSE
23232	SAINT-PIERRE-BELLEVUE
23230	SAINT-PIERRE-CHERIGNAT
23246	SAINT-SULPICE-LES-CHAMPS
23249	SAINT-YRIEIX-LA-MONTAGNE
23168	SARDENT
87190	SAUVIAT-SUR-VIGE
23173	SOUBREBOST
23253	THAURON
23257	VALLIERE
23260	VIDAILLAT

# 2.7 Région(s) biogéographique(s)

Continentale (100%)

- 3/11 -



## 3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

## 3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'ann	exe I					Évaluatio	on du site	
		Superficie (ha)	Grottes	Qualité des	A B C D		A B C	
Code	PF	(% de couverture)	[nombre]	données	Représent -ativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
3110 Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (Littorelletalia uniflorae)		0,53 (0,01 %)		G	В	С	В	В
3130 Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea		1,36 (0,03 %)		G	В	С	В	В
3140 Eaux oligomésotrophes calcaires avec végetation benthique à Chara spp.		0,35 (0,01 %)		G	В	С	В	В
3150 Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de FHydrocharition		0,03 (0 %)		G	С	С	В	С
3260 Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Califiricho-Batrachion		244,5 (4,89 %)		G	В	С	В	В
4010 Landes humides atlantiques septentrionales à Erica tetralix		30,5 (0,61 %)		G	В	С	В	В
4030 Landes seches européennes		109,2 (2,18 %)		G	А	С	В	В
5130 Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires		38,5 (0,77 %)		G	В	С	С	С
6230  Formations herbeuses a Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)		33,7 (0,67 %)		G	В	С	В	В
6410 Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)		333,3 (6,67 %)		G	А	С	В	В
6430 Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin		130 (2,6 %)		G	В	С	В	В
6510  Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)		28,3 (0,57 %)		G	В	С	В	В
7110	Х	37,9		G	А	С	В	В - 4/11 -





- 5/11 -

Tourbières hautes actives		(0,76 %)					
7120 Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle		189,6 (3,79 %)	G	А	С	С	С
7140 Tourbières de transition et tremblantes		28,3 (0,57 %)	G	В	С	В	В
7150 Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion		16,7 (0,33 %)	G	В	С	В	В
91D0 Tourtières boisées	Х	21,3 (0,43 %)	G	А	С	В	В
91E0 Forets alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)	Х	93,4 (1,87 %)	G	А	С	В	В
9120 Hétrales acidophiles atlantiques à sous-bois à llex et parfois à Taxus (Quercion robori-petraeae ou llici-Fagenion)		119,1 (2,38 %)	G	А	С	В	В
9130 Hétrales de l'Asperulo-Fagetum		16,5 (0,33 %)	G	В	С	В	В
9180 Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion	Х	2,63 (0,05 %)	G	С	С	В	С

- PF : Forme prioritaire de l'habitat.
   Qualité des données : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
   Représentativité : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
   Superficie relative : A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 %.
   Conservation : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
   Evaluation globale : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

#### 3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

	Espèce				Population présente sur le site									
Groupe	Code	Nom scientifique	Tyrno	Taille				Unité	Cat.	Qualité des	A B C D		A B C	
Groupe	Code	Non scientinque	Туре	Min	Min Max		C R V P		Pop.	Cons.	Isol.	Glob.		
I	1029	Margaritifera margaritifera	р			i	Р	М	С	С	С	С		
I	1032	<u>Unio crassus</u>	р		i	Р	М	С	С	С	С			
I	1044	Coenagrion mercuriale	р			i	Р	DD	С	С	С	С		
ı	1065	<u>Euphydryas aurinia</u>	р			i	Р	G	С	В	С	В		





1	1083	<u>Lucanus cervus</u>	р		i	Р	М	С	В	С	В
I	1092	Austropotamobius pallipes	р		i	V	М	С	С	А	С
F	1096	Lampetra planeri	р		i	Р	G	С	В	С	В
F	1163	<u>Cottus gobio</u>	р		i	Р	G	С	В	С	В
А	1193	<u>Bombina variegata</u>	р		i	Р	DD	D			
М	1303	Rhinolophus hipposideros	р		i	Р	DD	D			
М	1304	Rhinolophus ferrumequinum	р		i	Р	DD	D			
М	1305	Rhinolophus euryale	р		i	Р	DD	D			
М	1308	Barbastella barbastellus	р		i	Р	DD	D			
М	1310	Miniopterus schreibersii	р		i	Р	DD	D			
М	1321	<u>Myotis emarginatus</u>	р		i	Р	DD	D			
М	1323	Myotis bechsteinii	р		i	Р	DD	D			
М	1324	Myotis myotis	р		i	Р	DD	D			
М	1355	<u>Lutra lutra</u>	р		i	Р	DD	С	В	С	С
Р	1385	Bruchia vogesiaca	р		i	Р	G	В	С	С	С
Р	1831	<u>Luronium natans</u>	р		i	Р	G	С	В	С	В
I	6199	Euplagia quadripunctaria	р		i	Р	G	С	В	С	В

Groupe: A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
Type: p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
Unité: i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.): C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
Qualité des données: G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M =«Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
Population: A = 100 ≥ p > 15 %; B = 15 ≥ p > 2 %; C = 2 ≥ p > 0 %; D = Non significative.
Conservation: A = €Excellente»; B = «Bonne»; C = «Moyenne / réduite».
Isolement: A = population (presque) isolée; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
Evaluation globale: A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative».

- 6/11 -



- 7/11 -

#### 3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

		Espèce	Pop	ulation pré	sente sur le	site			Motiv	ation		
Groupe	Code	Nom scientifique	Та	ille	Unité	Cat.	Annexe	Dir. Hab.		Autres ca	atégories	
Groupe	Code	wom scientinque	Min	Max	Unite	C R V P	IV	V	А	В	С	D
В		Pernis apivorus			i	Р			Х		Х	
В		<u>Milvus migrans</u>			i	Р			Х		Х	
В		<u>Circus cyaneus</u>			i	Р			Х		Х	
В		Accipiter gentilis			i	Р			Х		Х	
В		Accipiter nisus			i	Р			Х		Х	
В		<u>Charadrius dubius</u> i P				Х		Х				
В		Caprimulgus europaeus			р	Р					Х	
В		Alcedo atthis		i	Р			Х		Х		
В		<u>Dryocopus martius</u>			i	Р			Х		Х	
В		<u>Dendrocopos minor</u>			i	Р			Х		Х	
В		<u>Cinclus cinclus</u>			i	Р			Х		Х	
В		Loxia curvirostra			i	Р			Х		Х	
В		Actites hypoleucos			i	Р					Х	
F		Salmo trutta fario			i	Р						Х
М		Genetta genetta			i	Р		Х	Х		Х	
Р		Andromeda polifolia			i	Р						
Р		<u>Drosera intermedia</u>			i	Р						Х
Р		<u>Drosera rotundifolia</u>			i	Р						Х
Р		Gentiana pneumonanthe		i P								



Р	Isoetes echinospora		localities	Р		Х		
Р	Littorella uniflora		i	Р				
Р	Lycopodiella inundata		i	Р	Х			
Р	Lycopodium clavatum		i	Р	Х			
Р	Sibthorpia europaea		i	Р				Х

Groupe: A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.

Unité: i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, Lutts = Touffes.

Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.): C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.

Motivation: IV, V : annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats»); A : liste rouge nationale; B : espèce endémique; C : conventions internationales; D : autres raisons.

- 8/11 -



## 4. DESCRIPTION DU SITE

#### 4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	15 %
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	27 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	6 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	1 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	1 %
N16 : Forêts caducifoliées	40 %
N22 : Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	5 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	5 %

## Autres caractéristiques du site

Aux sources la vallée du Taurion présente un patrimoine culturel et paysager traditionnel et remarquable du plateau de Millevaches.

Vulnérabilité : Abandon des pratiques pastorales d'autrefois, boisement des milieux ouverts et artificialisation de certains peuplements.

## 4.2 Qualité et importance

La vallée du Taurion (de sa source jusqu'à St Martin Terressus) présente une diversité biologique incomparable avec ses gorges sauvages et boisées, ses zones tourbeuses, ses landes sèches et ses pelouses. Plusieurs espèces végétales protégées sur le plan régional et national sont présentes sur le secteur.

Sur le plan faunistique, plusieurs affluents du Taurion présentent des populations intéressantes d'écrevisses à pattes blanches et de moules perlières et enfin, la loutre est un hôte régulier des lieux.

## 4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidence	Incidences négatives									
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]						
Н	B02.02	Coupe forestière (éclaircie, coupe rase )		I						
Н	B02.04	Elimination des arbres morts ou dépérissants		I						
L	A04.01	Pâturage intensif		В						
L	A05.02	Dépôt d'aliments pour le bétail		I						
L	A10	Remembrement agricole		I						
L	B01	Plantation forestière en milieu ouvert		I						

	Monagos et		Dollution	Intérieur /
Incidence	es positives			
М	101	Espèces exotiques envahissantes		В
М	H06.03	Réchauffement des masses d'eau (pollution thermique)		В
М	H01.05	Pollution diffuse des eaux de surface due aux activités agricoles ou forestières		В
М	D01.01	Sentiers, chemins, pistes cyclables (y compris route forestière)		В
М	B05	Utilisation de fertilisants (sylviculture)		В
М	B04	Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques (sylviculture)		В
М	A08	Fertilisation		В
М	A07	Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques		В
М	A04.03	Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage		I
М	A02.01	Intensification agricole		В
М	A01	Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)		I
L	J02	Changements des conditions hydrauliques induits par l'homme		В
L	G05.08	Fermeture de grottes ou de galeries		В
L	G01.03	Véhicules motorisés		I

Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
Н	A04.02	Pâturage extensif		ı
L	A03.02	Fauche non intensive		I

- Importance : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- Pollution: N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- Intérieur / Extérieur : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux

#### 4.4 Régime de propriété

Туре	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	%

#### 4.5 Documentation

Inventaire ZNIEFF 2000.

DOCOB juillet 2007 (cabinet Biotope)

Lien(s):

- 9/11 -

## 5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
31	Site inscrit selon la loi de 1930	35 %
22	Forêt non domaniale bénéficiant du régime forestier	5 %

## 5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Туре	Pourcentage de couverture
31	SITE INSCRIT	+	35%

## Désignés au niveau international :

Туре	Appellation du site	Туре	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	------------------------------

## 5.3 Désignation du site

## 6. GESTION DU SITE

## 6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation: CEN Limousin

Adresse: Le Theil 87510 St Gence

Courriel: afoucout@conservatoirelimousin.com

## 6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

X Oui	Nom : Docob - Vallée du Taurion et affluents Lien : http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr
□ Nasa	vallee-du-taurion-et-ses-affluents-creuse-haute-a1579.html
Non,	mais un plan de gestion est en préparation.
Non	

## 6.3 Mesures de conservation